

Guide pratique

**Prendre
en compte
la réalité de
l'illettrisme
dans les pratiques
professionnelles
des Cap Emploi**

Edito



8 % des Franciliens de 20 à 59 ans sont reconnus handicapés.

30 000 handicapés franciliens sont demandeurs d'emploi, inscrits à Pôle Emploi.

Leur niveau de formation est faible : 71 % ont un niveau V ou inférieur, que leur handicap reconnu en soit ou non la cause. Certains d'entre eux n'ont pas la maîtrise suffisante du langage, de l'écriture, de la lecture et du calcul pour être autonomes dans la vie courante : ils sont en situation d'illettrisme, comme 287 000 Franciliens de 18 à 65 ans ayant été scolarisés en France.

Pour ces travailleurs handicapés en situation d'illettrisme, toute tentative de qualification professionnelle est vouée à l'échec si elle n'est pas précédée de l'acquisition des compétences de base. La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle introduit les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française dans la formation professionnelle. L'Etat, à travers le programme « Compétences clés », la Région, à travers le dispositif « Avenir Jeunes » répondent notamment à ce besoin.

Si le handicap se fait reconnaître, l'illettrisme se détecte. Il se déduit d'une peur de tout apprentissage, de difficultés d'expression ou de raisonnement, de l'inavouable détresse de *ne pas savoir* alors qu'on a *appris*...

Les conseillers du réseau Cap Emploi ont l'expérience de l'accueil des travailleurs en situation de handicap qu'ils accompagnent vers l'emploi et la formation professionnelle.

Croisant sa mission de facilitation de l'accès à la formation pour les travailleurs handicapés avec celle du pilotage et de la mise en oeuvre du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, Défi métiers donne aux professionnels les outils pour lutter contre la double peine du handicap et de l'illettrisme. Il a conçu pour eux ce guide pratique « **Prendre en compte la réalité de l'illettrisme dans les pratiques professionnelles des Cap Emploi** ». Ils y trouveront les repères indispensables pour comprendre et repérer l'illettrisme et toutes les informations concrètes pour une solution rapide et efficace en Ile-de-France.

Avec ce guide, Défi métiers renouvelle son implication aux côtés des professionnels du handicap et de la lutte contre l'illettrisme pour la formation professionnelle.

Ensemble, construisons les bases d'un avenir professionnel pour tous les Franciliennes et Franciliens en situation de handicap !

Hella Kribi-Romdhane,
Présidente du GIP Défi métiers
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Témoignages de personnes en situation d'illettrisme

« On m'a envoyé directement dans un atelier protégé où j'ai travaillé 27 ans. Quand j'y travaillais comme magasinier, j'utilisais le chiffre qui était mis devant le nom des outils pour les trouver. Et les autres s'étonnaient que je parvienne à faire ce travail alors que je ne savais pas lire. »

Source « Lire et Écrire » - 2011 -

<http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/208/156>

« J'ai postulé partout, mais je ne trouvais rien. J'ai été refusé comme agent de sécurité, la ville n'a pas accepté non plus de m'intégrer dans sa société d'horodateurs. On m'a conseillé d'aller travailler dans un atelier protégé mais j'ai refusé. C'est à ce moment qu'on m'a parlé de formation et que j'ai osé franchir le pas ».

Source « Lire et Écrire » - 2011

<http://communaute-francaise.lire-et-ecrire.be/content/view/212/156>

« Avant, j'écrivais ce que je faisais, mais je ne le montrai jamais (...). Après la formation, je me sens plus à l'aise, et je commence à montrer ce que j'écris ».

Source : DVD «Partager les pratiques qui réussissent » - ANLCI, 2007

Guide pratique

Prendre en compte la réalité de l'illettrisme dans les pratiques professionnelles des Cap Emploi

Sommaire

Mémo

Partie

I

Appréhender la question de l'illettrisme et des compétences clés

7% de la population française en situation d'illettrisme : zoom sur les chiffres clés

Lutte contre l'illettrisme, savoirs de base, compétences clés, compétences clés en situation professionnelle : de quoi parle-t-on?

Focus sur les situations d'illettrisme

Partie

II

Repérer : identifier les besoins de formation

Les indices de repérage des situations d'illettrisme

Zoom sur la spécificité des « dys... » : des pathologies qui font le lit de l'illettrisme

Pour une approche intégrée dans la pratique des professionnels des Cap Emploi

Partie

III

Accompagner : connaître l'offre de formation

Comment aborder la question de l'entrée en formation ?

L'offre de formation publique régionale

Partie

IV

Approfondir la thématique

La politique nationale en faveur de la lutte contre l'illettrisme

De la lutte contre l'illettrisme aux compétences clés

Pour en savoir plus sur les référentiels de compétences

Ressources

Mémo

Plus d'un **million** de Franciliens en difficulté face à l'écrit, dont **287 000** ont été scolarisés en France et donc considérés en situation d'illettrisme

Des politiques publiques pour favoriser l'accès de tous à la maîtrise des compétences clés :

La prise en compte des situations d'analphabétisme, d'illettrisme et de non maîtrise des compétences clés est nécessaire pour que les personnes puissent exercer leur droit à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Des réponses pour agir :

1 Repérer les besoins

Des indices multiples à croiser pour identifier les différentes situations de non maîtrise des compétences de base des DETH (Demandeurs d'Emploi Travailleurs Handicapés).

2 Proposer une solution adaptée et personnalisée

- La réponse « accompagnement » pour les personnes en situation de « dys... »

Pour chaque « dys... » correspond une réponse adaptée. Le conseiller peut prendre contact avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour obtenir les coordonnées d'un professionnel sur son territoire.

La dyslexie

Trouble spécifique et durable de l'apprentissage de la lecture.

Pour effectuer un diagnostic :

- Une consultation médicale,
- Un bilan orthophonique et un bilan psychométrique.

La dysphasie

Trouble spécifique, sévère et durable du développement du langage.

Pour effectuer un diagnostic :

- Une consultation médicale,
- Un bilan orthophonique et un bilan psychométrique.

Une prise en charge globale par une équipe pluridisciplinaire et coordonnée.

La dysorthographe

Trouble spécifique et durable, de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe.

Pour effectuer un diagnostic :

- Une consultation médicale,
- Un bilan orthophonique et un bilan psychométrique.

La dyscalculie

Trouble sévère et durable des « compétences numériques et des habiletés arithmétiques » (citation de Temple).

Pour effectuer un diagnostic :

- Une consultation médicale,
- Un bilan réalisé par un orthophoniste ou un psychologue et un bilan psychométrique.

La dyspraxie

Trouble spécifique du développement moteur, il y a altération du développement de la coordination motrice.

Pour effectuer un diagnostic :

Une prise en charge par une équipe multidisciplinaire : pédiatre, neuropédiatre, médecin de rééducation fonctionnelle, neuropsychologue, ergothérapeute, psychomotricienne, orthoptiste.

La dysgraphie

Trouble persistant du geste graphique retentissant de manière importante sur l'aspect formel de l'écriture.

Pour effectuer un diagnostic :

Une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire : médecin, psychomotricien et/ou ergothérapeute et/ou orthophoniste, et si nécessaire, un psychologue (bilan psychométrique).

- La réponse « formation » pour les personnes en situation de non maîtrise des compétences clés quel que soit le parcours ou profil linguistique du DETH

Le conseiller doit orienter la personne vers un organisme formation qui propose dans son offre de service un « positionnement diagnostic initial » permettant de valider le repérage. L'ensemble des programmes et dispositifs financés par l'Etat et la Région Ile-de-France inclut ce type de prestation (souvent en lien avec le projet d'insertion professionnelle de la personne).

3 Mobiliser les dispositifs de formation en région

Une fois l'identification des besoins d'accompagnement spécifiques et/ou des besoins de formation effectuée, le conseiller doit orienter la personne vers l'offre de formation existante en région.

Les principales réponses « formation » pour les publics adultes sont :

➤ Le programme « Compétences clés »

Il s'agit d'une formation personnalisée qui permet de développer une ou plusieurs compétences fondamentales, en fonction du projet d'insertion professionnelle de chacun.

➤ Conditions d'éligibilité :

- Être demandeur d'emploi,
- Être âgé de 16 à 25 ans sans emploi et sorti du système scolaire,
- Être salarié en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé, en complément des obligations de formation de l'employeur, et sous réserve que l'employeur rémunère le salarié pendant la formation,
- Être salarié souhaitant développer des compétences clés sans que leur employeur en soit informé,
- Avoir un projet d'insertion professionnelle, être motivé, parler français et avoir un niveau de formation suffisant (Partie III, fiche n°9).

- Prescription via l'extranet national « ROSACE – Réseau pour l'Orientation et le Suivi de l'Accès aux Compétences clés et à l'Emploi ».

➤ Les Ateliers SocioLinguistiques (ASL)

Il s'agit d'une action spécifique de soutien des processus d'intégration qui se situe dans le champ de la promotion sociale et de la citoyenneté.

➤ Conditions d'éligibilité :

Des adultes immigrés, prioritairement des femmes, peu autonomes dans la vie quotidienne et souhaitant le devenir assez rapidement (Partie III, fiche n°15).

➤ Liste des ASL sur Paris :

www.reseau-alpha.org/lieux_d_apprentissage_recherche/liste_complete

➤ Information sur les ASL en région :

www.aslweb.fr
www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

➤ L'offre de formation linguistique « Hors Contrat d'Accueil et d'Intégration (HCAI) »

Cette formation est un dispositif d'apprentissage du français au bénéfice des migrants ne possédant pas les compétences linguistiques de base, à l'oral et à l'écrit, indispensables à leur intégration à la société française, quelle que soit l'ancienneté de leur présence sur le territoire français.

➤ Conditions d'éligibilité :

- Les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue,
- Les candidats à la nationalité française,
- Les signataires du CAI à qui une formation linguistique n'a pu être proposée dans le cadre du CAI (du fait d'un niveau initial supérieur au DELF A1¹), ou désirant poursuivre la formation entreprise dans le cadre du CAI,
- Les femmes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne du fait d'un manque d'autonomie linguistique,
- Les personnes âgées de 26 ans et plus, et autorisées à résider légalement et durablement sur le territoire français (Partie III, fiche n°14).

➤ Liste des organismes de formation :

www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/apprendre_le_francais_hors_cai_1123.html

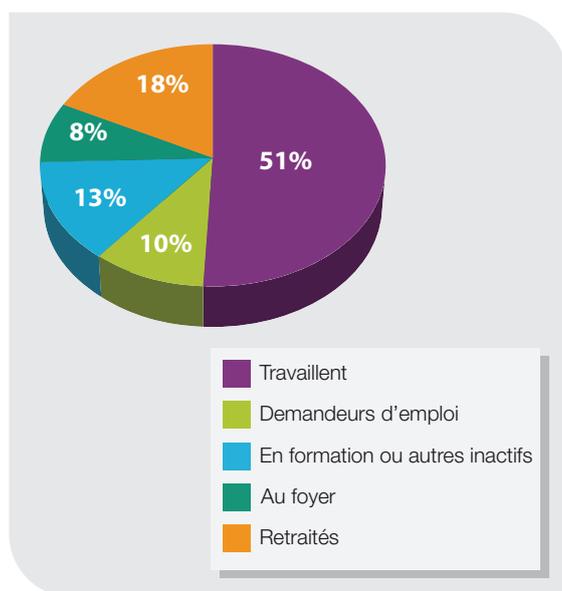
1 Le DELF A1 (Diplôme d'Etudes en Langue Française A1) correspond au premier niveau d'utilisation de la langue défini par le cadre européen.

7% de la population française en situation d'illettrisme : zoom sur les chiffres clés

Aujourd'hui encore, de nombreux citoyens rencontrent des difficultés graves pour accéder aux différentes formes de langages écrits et aux compétences de base. En dépit des nombreux efforts déployés depuis 20 ans, cette problématique, source d'exclusion sociale et professionnelle, subsiste et la Région Ile-de-France n'échappe pas à ces constats d'ensemble.

En France, pour mesurer l'ampleur du phénomène de l'illettrisme, deux outils statistiques sont à disposition : l'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) et les chiffres de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Personnes en situation d'illettrisme



D'après l'enquête IVQ 2011 de l'INSEE, 7 % de la population française est en situation d'illettrisme, soit 2,5 millions de personnes âgées de 18 à 65 ans, scolarisées en France.

Plus de la moitié de la population française en situation d'illettrisme est en emploi

Un chiffre d'autant plus alarmant que nous vivons dans un monde placé sous le signe du changement, de la complexité et de l'interdépendance qui nécessite des compétences clés indispensables pour réussir dans la vie et contribuer au bon fonctionnement de la société.

Or, la maîtrise de ces compétences suppose de pouvoir mobiliser les compétences de base : lire, écrire, compter... dont l'acquisition constitue la condition préalable à la maîtrise des **compétences clés**.

Le renforcement de **la prévention et la lutte contre l'illettrisme** qui visent l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base sont donc déterminants pour améliorer l'accès à l'emploi et la formation des publics prioritaires qui relèvent du Service Public de l'Emploi (SPE).

A plus forte raison, lorsque une situation d'illettrisme se conjugue avec une situation de handicap.

Illettrisme et handicap : les chiffres en Ile-de-France

En 2011, 13 % des Franciliens sont en difficulté face à l'écrit, soit plus d'un million de personnes. 5 % des Franciliens de 18 à 65 ans ayant été scolarisés en France sont en situation d'illettrisme (soit 287 000 personnes).

La population en situation d'illettrisme

- 5 % des hommes et 5 % des femmes sont concernés,
- 4 % ont entre 18 et 40 ans,
- 5 % sont dans la tranche des 40 - 65 ans.

Source : INSEE, à la page n° 400 - 18/12/2012

La population en situation de handicap

8,5 % des Franciliens de 20 à 59 ans ont une reconnaissance handicap ou incapacité (soit 690 000 personnes).

Sur les 30 335 DETH inscrits à Pôle Emploi (avril 2011) :

- 45 % ont plus de 50 ans,
- 54 % sont des chômeurs de longue durée,
- 71 % ont un niveau de formation V ou infra.

Auxquels s'ajoutent les freins liés au handicap.

Source : Diagnostic régional préparatoire au PRITH, DIRECCTE Ile-de-France, 2011

Zoom sur les jeunes repérés en difficulté de lecture lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Sur l'ensemble du territoire

Tous les jeunes français âgés de 17 ans et recensés passent des tests permettant de mesurer leurs compétences en lecture et en compréhension écrite.

En 2011, sur près de 740 000 jeunes de 17 ans et plus ayant participé à la JDC, 10,4 % ont été repérés en difficulté de lecture, dont 4,8 % avec de sévères difficultés.

Sur le territoire francilien

Les tests soumis à l'occasion des JDC, ont révélé que 9,5 % des garçons et des filles âgés de 17 ans ont des difficultés de compréhension d'un texte simple (profils 1 à 4) et 4 % sont en situation d'illettrisme (profils 1 et 2).

En Ile-de-France, sur les 127 761 jeunes qui ont participé à la JDC en 2011, 11 498 ont été repérés en difficulté de lecture

Taux de jeunes correspondant aux profils 1 ou 2 (situation d'illettrisme) selon les statistiques de la JDC

Département / Région	% profils 1 ou 2	
	2010	2011
Paris	3,2	3,1
Seine-et-Marne	4,5	4,3
Yvelines	2,9	2,8
Essonne	3,3	3,8
Hauts-de-Seine	2,5	2,4
Seine-Saint-Denis	7,8	6,4
Val-de-Marne	4,9	4,3
Val d'Oise	5,1	4,9
Ile-de-France	4,3	4

Source : ANLCI - JAPD Régions et département

Rappel de la définition des 4 profils repérés :

Ils concernent « les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension de lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations) » :

- **Profil 1** : Pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits et manifestation d'une compréhension très déficiente,
- **Profil 2** : Compétence langagière insuffisante caractérisée par la pauvreté des connaissances lexicales orales,
- **Profil 3** : Lecture laborieuse par manque d'automatisme dans le traitement des mots,
- **Profil 4** : Aptitude à la lecture à voix haute mais mauvaise compréhension.

Source : Ministère de la Défense - DSN, MEN - DEPP

Lutte contre l'illettrisme, savoirs de base, compétences clés, compétences clés en situation professionnelle : de quoi parle-t-on ?

Dans le monde, **860 millions d'hommes et de femmes** sont confrontés à l'incapacité de lire et d'écrire, privés des compétences de base les plus élémentaires. Les pays industrialisés, où la scolarité est obligatoire, ne sont pas épargnés. Pour qualifier cette situation qui touche tous les âges de la vie et la distinguer de celle de personnes qui ne sont jamais allées à l'école, la France a choisi le terme d'**illettrisme**.

Quelques définitions

➤ **La lutte contre l'illettrisme** vise l'accès de tous à la lecture, l'écriture et aux compétences de base. Elle commence dès la petite enfance et se poursuit jusqu'au seuil du quatrième âge de la vie. C'est en effet à tous les âges de la vie que l'on accède aux savoirs, que l'on construit et consolide ses compétences. C'est la raison pour laquelle la prévention et la lutte contre l'illettrisme sont fortement ancrées dans l'éducation et la formation tout au long de la vie et se développent à côté de la politique de formation linguistique des migrants.

➤ **Les savoirs de base** : il s'agit des savoirs qui entrent en jeu dans la plupart des activités ordinaires de la vie courante et dont la maîtrise est nécessaire au quotidien, c'est-à-dire :

- Ecouter,
- Parler,
- Lire,
- Ecrire,
- Appréhender le temps,
- Appréhender l'espace,
- Opérer sur des quantités et des grandeurs,
- Reasonner.

➤ **Les compétences de base** représentent le « noyau dur » des compétences clés. Elles recouvrent trois grands domaines :

- **Les compétences langagières** : communication orale, communication écrite (lecture, écriture),
- **Les compétences mathématiques** : capacité à manier les nombres (numératie), compter, opérer sur des grandeurs,
- **Les compétences cognitives** : raisonnement logique, résolution de problèmes, repérage dans l'espace et le temps, concentration, mémorisation.

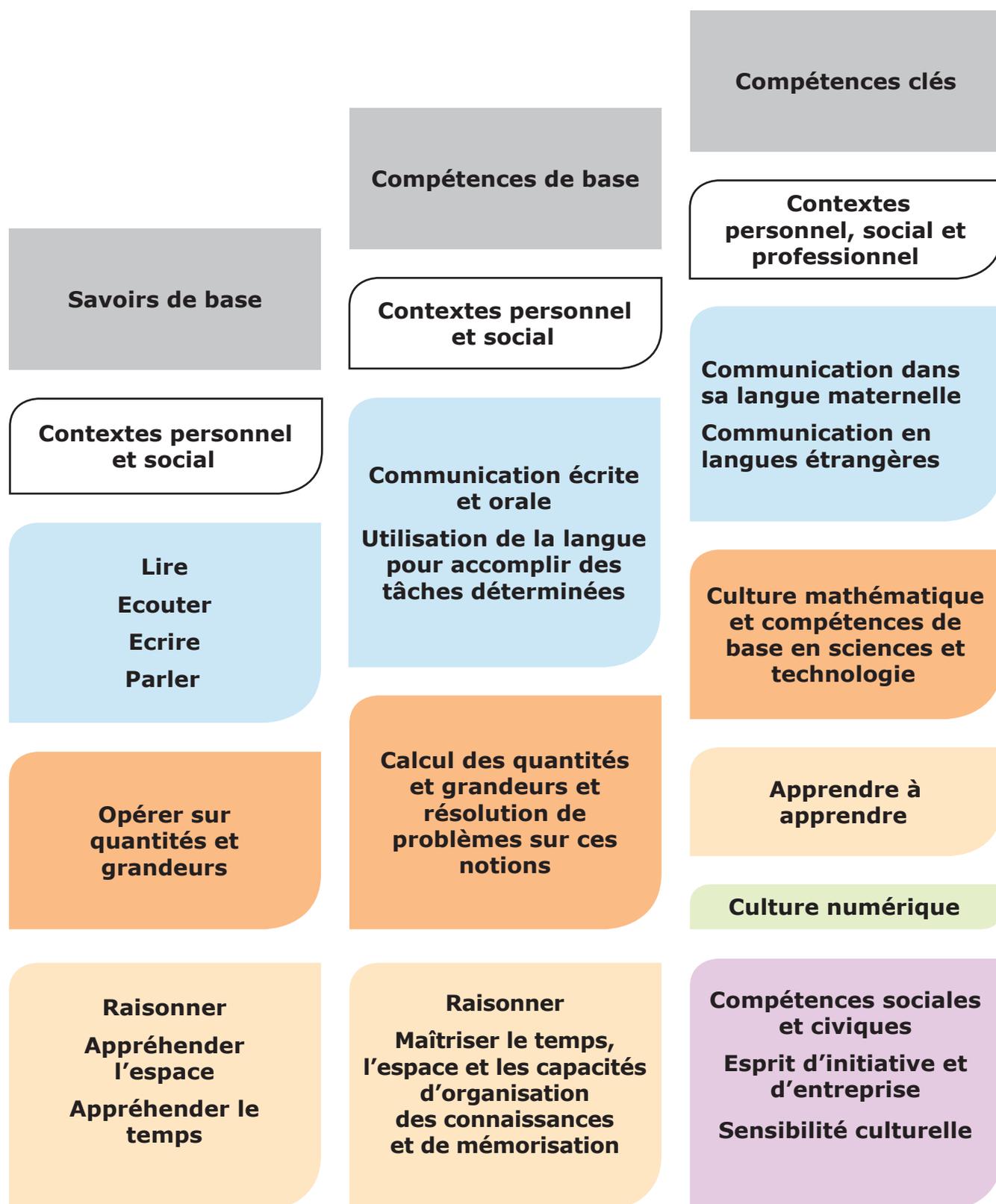
La non maîtrise des compétences de base place la personne en situation d'illettrisme et freine l'acquisition des compétences clés définies par les recommandations européennes.

➤ **Les huit compétences clés** élaborées au niveau européen sont indispensables pour être autonome et contribuer au bon fonctionnement de la société :

- Communication en langue maternelle,
- Communication dans une langue étrangère,
- Culture mathématique,
- Culture numérique,
- Apprendre à apprendre,
- Compétences interpersonnelles, interculturelles et compétences sociales et civiques,
- Esprit d'entreprise,
- Sensibilité culturelle.

➤ **Les compétences clés en situation professionnelle** permettent de réaliser les activités à son poste de travail et la mobilisation des capacités professionnelles.

Des savoirs de base aux compétences clés



Zoom sur les situations d'illettrisme

La lutte contre l'illettrisme est « **à la base de la base...** » car il s'agit de mettre à la portée de tous un **socle fonctionnel** qui regroupe les compétences nécessaires à la vie courante : circuler, faire des courses, prendre un médicament, choisir un programme de télévision, utiliser un appareil, lire une petite annonce, régler une facture, faire son budget, prendre le train, etc.

En d'autres termes, il s'agit de parvenir à réaliser, de manière plus autonome, les activités courantes de la vie quotidienne qui nécessitent le recours à l'écrit et aux autres compétences de base (compétences de degrés 1 et 2) puis, à terme, accéder à l'autonomie dans la société de la connaissance (compétences de degrés 3 et 4).

Degré 1 : Repères structurants

Ils permettent de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps et de participer à des échanges oraux (avec des questions réponses simples), etc.

Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante

Elles permettent, dans un environnement familier, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc.

Degré 3 : Compétences facilitant l'action dans des situations variées

Elles permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques etc. Il s'agit de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, et d'aller vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registres de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...). Le degré 3 est proche du niveau du certificat de formation générale.

Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance

Elles regroupent l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Ce degré correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Il est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc.).

Source : Cadre national de référence de l'ANLCI, 2003 (Partie IV, fiche n°18)

A ne pas confondre avec d'autres situations

Pour bien comprendre la réalité des situations et pour trouver des solutions appropriées, il faut disposer de définitions simples et claires, ne pas confondre illettrisme, analphabétisme, apprentissage du Français Langue Etrangère (FLE).

Dans le cadre de l'accompagnement des publics en situation de handicap, plusieurs cas peuvent se présenter : la non maîtrise de la langue n'est pas l'exclusivité des personnes en situation d'illettrisme. Les publics analphabètes, les publics migrants relevant du français langue étrangère et ceux nécessitant une remise à niveau rencontrent aussi des difficultés de maîtrise des compétences langagières à des degrés divers.

Situations	Description	Solution
Illettrisme	Situation d'une personne de plus de 16 ans qui a été scolarisée en langue française et qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante.	Il s'agira de réapprendre, de renouer avec les formations visant la maîtrise des compétences de base.
Remise à niveau	Situation d'un adulte scolarisé en langue française qui maîtrise globalement les compétences de base mais qui éprouve des difficultés à les utiliser dans certains contextes et particulièrement dans la réalisation d'un projet professionnel.	Il s'agira de consolider les acquis, de les développer.
Alphabétisation	Situation d'un adulte qui n'a jamais été scolarisé.	Il s'agira de mettre en place un premier apprentissage de la langue écrite.
Apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE)	Situation d'une personne arrivant en France, scolarisée dans sa langue d'origine (maîtrisant une ou plusieurs autres langues)	Il s'agira d'apprendre le français comme une langue étrangère.

Les indices* de repérage des situations d'illettrisme

Dans sa pratique professionnelle quotidienne, le conseiller Cap Emploi devra observer et être attentif aux indices lui permettant d'identifier un besoin de formation en fonction des situations rencontrées.

Le conseiller réalise, à partir de sa situation de travail habituelle, ce repérage qui est différent de l'évaluation / positionnement diagnostique qui devra être effectué par un organisme de formation ou un partenaire spécialisé.

Attention : un indice, pris isolément, n'est pas significatif. C'est la combinaison d'indices pertinents, le contexte et l'appréciation du professionnel qui donnent sens au repérage.

L'identification d'une situation d'illettrisme se décline en 3 étapes simultanément :

- Repérer les indices : difficultés d'expression, compréhension orale et écrite, de repérage spatio-temporel, de mémorisation...
- Repérer les stratégies de contournement, d'évitement, d'adaptation,
- Tenir compte des attitudes et comportements observés.

Des indices liés à la communication orale

➤ Diction

Langage avec débit précipité / Articulation hachée / Nombreux sons prononcés de façon incorrecte.

➤ Structuration dans l'expression langagière

Expression peu structurée / Propos peu clair / Manque de précision et langage de connivence.

➤ Vocabulaire

Vocabulaire restreint / Confusion sur le sens des mots.

➤ Compréhension

Ce qui est dit ne semble pas compris.

Exemples

- Ne comprend pas les explications ou les consignes,
- Expression orale peu claire : vocabulaire pauvre, erreur de syntaxe...
- Répond partiellement aux questions posées, fait peu de phrases, il faut lui « arracher les mots »,
- Répond presque toujours « oui » ou « non » aux questions,
- Utilise presque exclusivement un langage familier.

(*) Sources : les indices de repérage sont extraits des travaux du C2Ri en Lorraine et du guide d'analyse des situations d'illettrisme Le GALET réalisé par le CRI de la Région PACA

Des indices liés à l'écrit

➤ Attitude générale par rapport aux écrits

Semble réticent ou fébrile dès qu'il est question d'avoir à lire ou à écrire, de façon répétée.

➤ Compréhension écrite des textes lus

- Difficultés de lecture,
- Ne trouve pas une information simple dans l'écrit proposé.

➤ Production écrite

- Ecriture bâton, non horizontale, lettres déformées,
- Ecriture phonétique (hors style SMS),
- Mauvaise segmentation des mots,
- Non-respect des conventions écrites,
- Est obligé de recopier à partir de papiers personnels ou de ceux fournis dans l'entretien,
- Ecrit incohérent, difficilement compréhensible.

Exemples

- Hésite à prendre le stylo, à écrire (voire n'a pas de stylo),
- A du mal à tenir son stylo (ne serait-ce que pour apposer sa signature),
- Décline l'offre de remplir un document écrit sur place, dit vouloir le rapporter avec elle, demande une aide pour le compléter ou demande au professionnel de le faire à sa place (sous prétexte qu'elle écrit mal),
- Prend un temps anormalement long pour lire ou remplir un document,
- Dit préférer le téléphone à l'écrit, ne pas aimer « la paperasse »,
- Epreuve des difficultés pour répondre aux questions ouvertes,
- Justifie une mauvaise écriture par une douleur au bras, à l'épaule, au poignet,
- Prétend avoir oublié ses lunettes et ne pas pouvoir lire.

Exemple d'écrit d'un jeune homme de 20 ans, scolarisé en France jusqu'à 16 ans
« Le métier que je voulais faire, c'est menuisier (...) parce que j'aime l'odeur du bois ».

Lorsque vous étiez enfant, quel métier rêviez-vous de faire ?
Pourquoi ?

le métier, ce se voules faire se de la
menuisier
parce que je voules faire sa parce que j'aime l'odeur
du bois

Source : Guide de repérage des situations d'illettrisme, GIP ALPHA CENTRE, 2008

Les indices de repérage des situations d'illettrisme (suite)

Des indices liés au rapport au temps

- Ne se repère pas dans les expressions type « dans une semaine », « mardi dans 15 jours » ou « dans 2 mois, nous serons? »,
- Ne sait pas lire l'heure, ou indiquer l'heure qu'il sera ou qu'il était à partir d'une heure donnée,
- A beaucoup de mal à se repérer dans un calendrier ou dans le temps,
- Ne respecte pas de l'heure du rendez-vous (forte avance ou retard justifié de façon surprenante),
- Explique avec difficulté et avec des erreurs son parcours (familial, scolaire, professionnel), ainsi que la chronologie des événements,
- Se trompe et/ou tend sa carte d'identité lorsqu'on lui demande sa date de naissance,
- Lit difficilement l'heure sur une montre à aiguilles,
- Perçoit anormalement les durées. Ne peut pas prendre plusieurs rendez-vous le même jour (dit « je ne peux pas venir tel jour parce que je vais chez le dentiste »).

Des indices liés au rapport à l'espace

- Ne lit pas un plan de ville ou ne lit pas une carte,
- Est incapable d'expliquer clairement le trajet parcouru du domicile au Cap Emploi,
- Ne sait pas estimer la durée d'un trajet habituel,
- Se repère difficilement par rapport aux quartiers, aux magasins...,
- Repère difficilement sa droite et/ou sa gauche,
- Ne demande pas d'explications face à une nouvelle adresse communiquée (dit pouvoir se débrouiller),
- Refuse de se rendre dans un endroit non familial,
- Refuse d'utiliser certains transports en commun (bus, train).

Des indices liés à la numératie

- Rencontre des difficultés à écrire des données chiffrées (numéro de téléphone, heure de RDV) dictées à l'oral,
- Rencontre des difficultés lors de la lecture d'une fiche de paie, d'une facture...,
- N'a pas toujours la notion des mesures même si elle utilise les mots correspondants (notions de mètre, de dizaine / centaine de mètres, de kilomètres) pour expliquer un itinéraire suivi.

Des indices liés à la scolarité et au parcours professionnel

- Scolarité en langue française brève ou chaotique : études interrompues, absences, redoublements,
- SEGPA², parcours en établissement(s) spécialisé(s) comme IMPro (Institut Médico Professionnel), 3ème d'insertion, cursus inférieur au CAP ou certaines formations de niveau V, etc.,
- Non souvenir du passé scolaire (ne connaît plus la dernière classe ou école fréquentée),
- Contrat d'apprentissage interrompu surtout si cela est répété,
- Contrats de travail fréquemment interrompus.

Des indices liés à la recherche d'emploi

- A des réticences à utiliser l'outil informatique,
- A fait faire son CV par quelqu'un, le CV montre des problèmes d'expression écrite,
- A fait faire sa lettre de motivation par quelqu'un,
- Utilise de manière décalée ou inadaptée des modèles de lettres.

Des stratégies de contournement, d'évitement, d'adaptation

- Des stratégies de contournement notamment face à l'écrit :
 - Ne s'intéresse pas aux documents remis,
 - Ne prend pas ou n'a pas de stylo et refuse d'écrire (oublie ses lunettes, donne des prétextes pour ne pas avoir rempli le document),
 - Fait appel à une tierce personne,
 - Renseigne mal voire pas du tout les éléments, cases non ou mal cochées.
- L'absence de demande de formation de base,
- L'absence de conscience de l'importance de l'écrit dans le travail,
- Le recours systématique à l'oral.

Des attitudes et comportements à observer

- Sentiments communs :
 - L'injustice, rarement verbalisée,
 - La peur (notamment d'être stigmatisé),
 - La honte (paradoxe de la scolarité passée),
 - L'insécurité permanente qui génère un certain nombre d'attitudes,
 - La sous-estime ou la sur-estime de soi.
- Attitudes fréquentes :
 - La fragilité à tout changement : faible mobilité géographique ou relationnelle,
 - La dépendance vis-à-vis des personnes qui les accompagnent : entre « docilité » et agressivité,
 - La dissimulation de leur rapport à l'écrit.

² Au collège, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables.

Zoom sur la spécificité des « dys... » : des pathologies qui font le lit de l'illettrisme

Dans le processus d'accompagnement, le conseiller peut repérer des troubles du langage oral et écrit, appelés communément « dys ». Il doit orienter la personne pour que la prise en charge puisse être effectuée par des équipes multidisciplinaires spécialisées. Cette prise en charge doit être activée pour lever les freins à l'entrée en formation ou au retour à l'emploi.

Rappel des définitions

➤ La dysphasie est un trouble du développement du langage

- **Spécifique** : le trouble touche uniquement le langage oral. L'enfant ne présente pas, à l'origine, de trouble intellectuel, sensoriel (surdit , c cit ), moteur, psychologique ou psychiatrique, ni de l sion c r brale.
- **S v re** : le langage ne se d veloppe pas de fa on normale, les troubles d passent le retard simple de langage (c'est- -dire lorsque le langage se met en place mais de mani re d cal e dans le temps).
- **Durable** : la dysphasie est un trouble structurel (qui touche   la structure inn e du langage, en lien avec un dysfonctionnement des structures c r brales mises en jeu lors du traitement de l'information langag re). L'installation du langage est tr s lente, l'enfant garde   des degr s variables la marque du trouble initial.

La dysphasie peut se pr senter sous des formes diverses : parole d form e, mots isol s ou associ s, forme t l graphique, structures de phrases inadapt es, manque du mot, difficult s   construire et   organiser son discours, troubles de la compr hension.

➤ La dyslexie est un trouble de l'apprentissage de la lecture

- **Sp cifique** : la dyslexie est diagnostiqu e chez l'enfant (ou plus tardivement chez l'adulte), ayant  t  normalement scolaris , ne pr sente pas de d ficit intellectuel, de trouble sensoriel ou perceptif (surdit , c cit ), de troubles psychologiques primaires importants, de carence affective et/ou de sous-stimulation environnementale.
- **Durable** : les troubles constat s concernent les m canismes fondamentaux du langage  crit atteints dans leur structure. Ils se distinguent du simple retard d'acquisition. Ils persistent dans le temps et se compensent plus ou moins selon la s v rit  initiale.

Il existe plusieurs types de dyslexies :

- Difficult s de traitement de l'information visuelle, auditive,
- Troubles de l'analyse s quentielle, de la lat ralisation, de l'orientation dans le temps et dans l'espace,
- D ficit de la m moire   court terme.

➤ La **dysorthographe** recouvre les troubles de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe

Elle est majoritairement secondaire à une dyslexie.

Les erreurs recensées sont liées à un manque de maîtrise du système de correspondance phonème / graphème (voie d'assemblage) et/ou des règles d'orthographe d'usage (voie d'adressage) et/ou de l'orthographe grammaticale.

➤ La **dyscalculie** est un trouble des compétences numériques et des habiletés arithmétiques

Elle concerne la construction du nombre, des opérations, et plus largement la structuration du raisonnement et l'utilisation des outils logiques et mathématiques.

Elle est diagnostiquée chez des enfants d'intelligence normale, ne présentant pas de déficience sensorielle, ni de lésion cérébrale et vivant dans un environnement social et familial sans difficulté majeure.

➤ La **dyspraxie** est un trouble spécifique du développement moteur

Il y a altération du développement de la coordination motrice. Les anomalies peuvent toucher tout ou partie des gestes.

Il existe deux types d'approches :

- **Une approche générale** centrée sur la notion de coordination avec les Troubles de l'Acquisition de la Coordination (TAC). Il s'agit d'une maladresse à la réalisation des gestes (retard psychomoteur, maladresse à la manipulation d'objet, difficultés en sport, en écriture),
- **Une approche cognitive** qui prend en compte non seulement l'exécution du mouvement mais la maîtrise de son objectif. Le trouble de la réalisation gestuelle est secondaire alors à des difficultés dans la programmation, l'agencement, l'assemblage, et l'organisation spatio-temporelle des gestes volontaires. On parlerait alors davantage de dyspraxie.

➤ La **dysgraphie** est un trouble persistant du geste graphique

Il retentit de manière importante sur l'aspect formel de l'écriture, sur la forme des lettres, leurs liaisons, leur tracé et/ou la mise en page.

Il existe trois grandes formes de dysgraphie :

- Les désordres de l'organisation motrice (enfants maladroits, débilité motrice, atteinte du système nerveux),
- Les désordres de l'organisation du geste et de l'organisation de l'espace,
- Les troubles de l'expression graphique (en lien avec un retard de langage, une dyslexie, une dysorthographe).

Pour une approche intégrée dans la pratique des professionnels des Cap Emploi

Ce tableau a pour objectif de faciliter la prise en compte de l'illettrisme dans les différentes étapes de l'accompagnement. L'enjeu consiste à installer un climat de confiance favorisant le dialogue, ce qui permettra ensuite une orientation adaptée.

	Activités	Modalités de mise en œuvre	Actions possibles en fonction d'indices de repérage
En amont de l'accompagnement	Etablir des relations partenariales avec les prescripteurs : Pôle Emploi, mission locale, MDPH, autres professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien téléphonique ➤ Fiche de liaison 	<p>Se renseigner en amont sur l'identification d'un besoin de formation de base</p> <p>S'assurer que la fiche de liaison comporte des indicateurs sur la maîtrise des compétences de base</p>
Pendant les différentes étapes de l'accompagnement	Accueillir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Information collective ➤ Entretien d'accueil individuel 	<p>Demander si les informations ont été comprises : faire reformuler</p> <p>S'interroger sur les raisons d'une absence ou d'un retard</p> <p>S'interroger sur la compréhension des informations communiquées</p> <p>Se questionner quand un dossier est renseigné avec une aide extérieure</p>
	Réaliser un entretien diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien en face à face ➤ Mobilisation de ressources externes au plan fonctionnel, médical et social ➤ Utilisation d'outil de diagnostic 	<p>Se renseigner sur le parcours et la scolarité : voir verso.</p> <p>S'interroger sur les « Dys » possibles.</p> <p>Chercher à valider le repérage d'une situation par un positionnement diagnostic externe</p> <p>Valoriser les expériences passées et les compétences acquises</p>
	Travailler sur le projet professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilisation d'outils internes de construction de projets professionnels ➤ Mobilisation de prestations externes : <ul style="list-style-type: none"> ● Bilan médical, fonctionnel ● Bilan de compétences ● Prestation d'élaboration de projet ● Mises en situation en entreprise 	<p>Dédramatiser une situation d'illettrisme constatée et intégrer la remédiation dans le projet professionnel de la personne (l'illettrisme n'est pas un objet que l'on traite en soi indépendamment de la personne)</p> <p>Proposer une action de formation répondant à un besoin « contextualisé »</p>
	Suivre des projets de formation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mobilisation des ressources et prestations internes ➤ Recours à l'intégralité de l'offre de formation ➤ Recours aux prestations externes : <ul style="list-style-type: none"> ● Bilan médical, fonctionnel ● Expertise d'un prestataire ● Prestation de définition de parcours de formation ● Prestation d'évaluation des compétences ➤ Confirmation du repérage dans le cadre du positionnement et du diagnostic initial avec l'OF 	<p>Suivre la personne dans son parcours de formation (rester en contact avec le formateur et la personne)</p> <p>Valoriser ses progrès</p>
	Accompagner la recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien individuel en face à face ou au téléphone ➤ Utilisation des prestations de droit commun et spécifiques ➤ Utilisation des ressources internes Cap Emploi ➤ Mobilisation de l'expertise d'un opérateur spécialisé pour un handicap particulier 	<p>Utiliser les ateliers Techniques de Recherche d'Emploi (CV, lettre de motivation) pour identifier les stratégies de contournement et en parler avec la personne pour proposer une formation personnalisée et adaptée</p>

Renseignements complémentaires sur le parcours et la scolarité

Les questions inhérentes à la scolarité sont décisives car elles conditionnent l'orientation des publics vers l'offre de formation régionale. Le schéma ci-dessous est susceptible d'éclairer les différentes actions menées auprès de personnes ne maîtrisant pas la lecture et l'écriture.

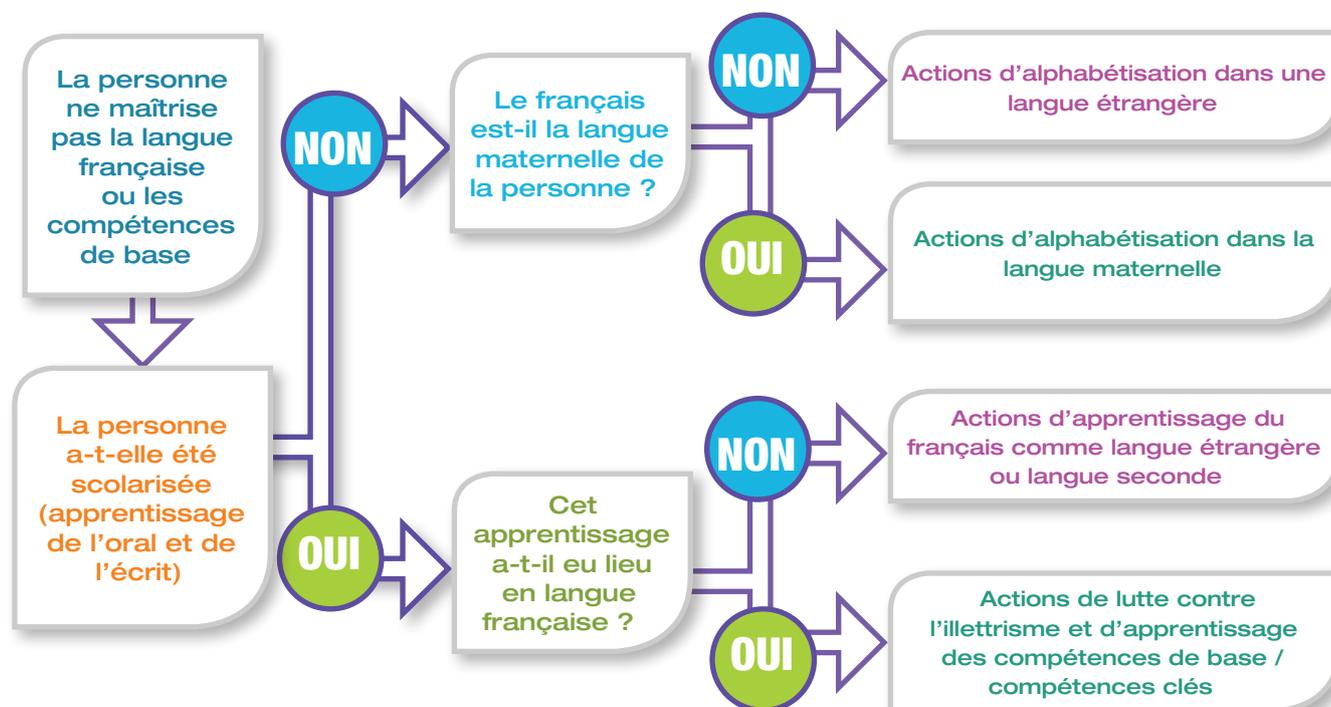


Schéma inspiré de : *Repérage de l'illettrisme, analyse des besoins en formation linguistique, DRTEFP Ile-de-France*

Ce schéma doit être complété par les questions suivantes :

- 1 La personne est :
 - Francophone : oui – non
 - Proche francophone (le français est une seconde langue) : oui – non
 - Très peu ou peu francophone : le français est une langue étrangère : oui – non
- 2 La personne maîtrise-t-elle d'autres langues ? Lesquelles (niveau écrit – oral annoncé) ?
- 3 Si la personne a été scolarisée (en français ou dans sa langue d'origine), lui demander jusqu'à quel niveau, quel âge et pendant combien d'années ?

Ces questions sur le parcours scolaire ont des limites. Elles donnent des renseignements sur la personne et son besoin de sortir d'une situation parfois vécue comme « difficile », mais peu sur la nature de ses besoins de formation. Cette entrée n'est donc pas suffisante dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Les conditions d'éligibilité à l'offre de formation linguistique ou en faveur de l'accès aux compétences clés favorisant une meilleure insertion professionnelle portée par l'Etat se déclinent par profil et par statut : premier niveau de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés, être sans qualification, ni emploi, etc.

La Région Ile-de-France, quant à elle, a fait évoluer ses dispositifs et a choisi d'inscrire son offre de formation à visée d'insertion professionnelle dans une logique de transversalité. L'ensemble des compétences nécessaires est travaillé de façon contextualisée, au service du projet professionnel, indépendamment du profil linguistique ou parcours scolaire de l'apprenant (niveau minimum requis A1.1 - cf. Cadre européen commun de référence pour les langues - Partie IV, fiche n°22).

Comment aborder la question de l'entrée en formation ?

Une fois le besoin de formation identifié, le professionnel ne doit pas hésiter à aborder la question de l'orientation possible vers une action de formation adaptée.

Comment en parler et engager une démarche d'accompagnement vers l'apprentissage, le ré apprentissage des compétences de base ?

Proposer une action de formation, c'est orienter la personne vers une réponse « sur mesure » mais également l'aider dans son parcours de formation professionnelle ou de recherche d'emploi.

Cet accompagnement nécessite de prendre en compte plusieurs paramètres :

➤ Tenir compte des freins qui empêchent d'intégrer une formation

- Une représentation négative des apprentissages,
- La peur d'échouer une nouvelle fois,
- Impossibilité matérielle et organisationnelle,
- La pression du social (famille, amis, pairs...).

➤ Oser proposer une formation en insistant sur la possibilité de réapprendre autrement, dans des conditions différentes

- « Les exigences de la vie sociale et professionnelle ont évolué, l'écrit est devenu indispensable »,
- « Ce n'est pas l'école »,
- « Il n'est jamais trop tard pour apprendre! »,
- « Ce ne sont pas des profs mais des formateurs, proches de vous »,
- « Vous serez avec des personnes dans la même situation que vous »,
- « La taille du groupe est bien inférieure à celle d'une classe »,
- « Le travail peut se faire sur ordinateur, ou avec la page sport du journal »,
- « La formation est adaptée aux besoins de chacun »,
- « Travailler sur des documents issus / liés au travail ».

➤ Aborder la question des modalités pratiques

- Proximité géographique, rémunération éventuelle, garde d'enfants, mobilité...

➤ Les attitudes à adopter par le professionnel

- Rassurer et valoriser la personne dans ses savoirs expérientiels,
- S'efforcer d'instaurer un climat de confiance durable (préalable indispensable),
- Manifester de l'empathie et être dans l'écoute,
- Trouver, au fil de l'accompagnement, les leviers facilitant l'engagement en formation en abordant les enjeux en fonction des objectifs variés,
- Susciter l'envie d'entrer en formation.

ABORDER les enjeux ...

à la fois professionnels ...

- Réussir les tests à l'entrée des actions qualifiantes
- Décrocher le poste convoité
- Obtenir une VAE
- Evoluer dans son entreprise
- Acquérir le langage professionnel

et personnels

- Sortir de l'isolement
- Naviguer sur Internet
- Envoyer des SMS
- Passer le code de la route
- Réaliser des démarches administratives
- Mieux suivre la scolarité des enfants
- Acquérir des repères dans l'espace
- Lire son courrier

En cas de refus, il faut respecter le choix de la personne.

Toutefois, il faudra à nouveau aborder le sujet lors d'une prochaine rencontre

L'offre de formation publique régionale en 2013

Plusieurs programmes et dispositifs de formation linguistiques ou de maîtrise des compétences clés dans le cadre du projet professionnel sont mobilisables en Ile-de-France.

Une connaissance renforcée de l'offre de formation spécifique est un levier pour le conseiller Cap Emploi. La prise en compte des objectifs, des conditions et critères d'éligibilité permettront de faciliter l'orientation et de renforcer l'adhésion.

Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme

➤ Les formations visant la maîtrise des compétences clés

- Compétences clés,
- Avenir Jeunes.

➤ Les formations visant la remise à niveau :

- Ecoles de la deuxième chance (E2C),
- Défense « deuxième chance » (D2C).

➤ Un dispositif local de lutte contre l'illettrisme

- Savoir pour réussir Paris.

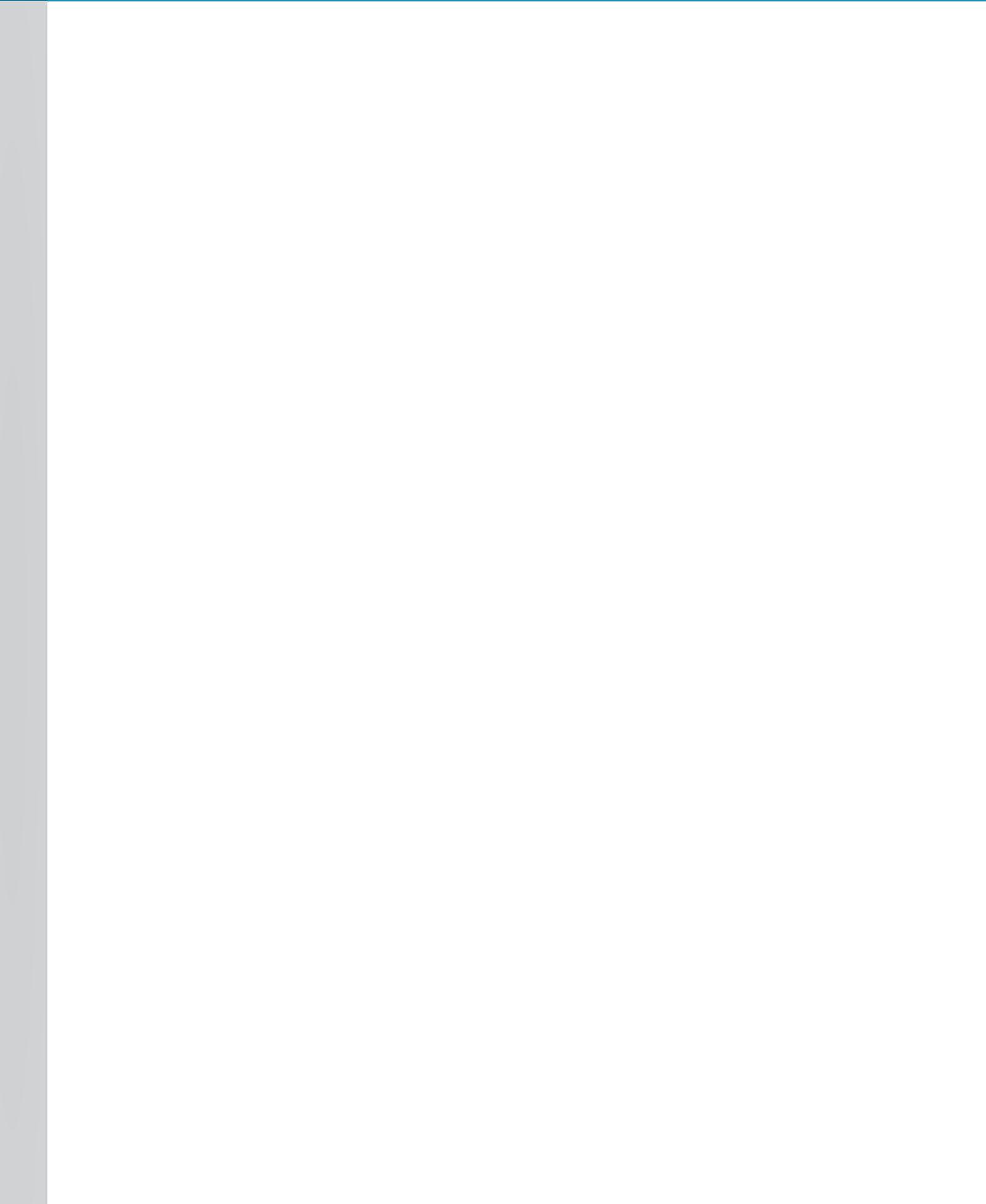
Formations linguistiques visant l'alphabétisation et l'acquisition du Français comme Langue Etrangère (FLE)

L'offre linguistique varie en fonction du département et même de la commune car les acteurs prenant des initiatives dans ce domaine sont multiples. Il est possible de distinguer au niveau régional deux types d'offres :

- Celle de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), pour les non signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ou pour les signataires ayant complété leurs heures, appelées « hors CAI »,
- Celle des associations locales, financées par les préfetures et les communes, ayant une pédagogie particulière basée sur les compétences tant sociales que linguistiques : les ateliers sociolinguistiques.

Il est possible d'y rajouter, d'une part, l'offre financée par les Conseils généraux qui peut être développée à destination des bénéficiaires du RSA et, d'autre part, celle des communes qui peut s'adresser à des publics plus ou moins nombreux et diversifiés.

Concernant les formations « FLE à visée professionnelle », l'Agefiph finance des prestations en individuel et en collectif (cf. Catalogue Metodia, disponible sur le site de l'Agefiph / espace professionnel sécurisé : <http://www.agefiph.fr/Professionnels-de-l-insertion>).



Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme Les formations visant la maîtrise des compétences clés

Compétences clés

La formation « compétences clés » est financée par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé et par l'Union européenne avec le co-financement du Fonds social européen et de l'Agefiph (places complémentaires et lot spécifique régional « déficients auditifs »). Il s'agit d'une formation personnalisée qui permet de développer une ou plusieurs compétences fondamentales, en fonction du projet d'insertion professionnelle de chacun.

La formation et la démarche d'insertion professionnelle sont concomitantes et non consécutives

- L'apprenant et son formateur référent définissent ensemble les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation en fonction de son projet d'insertion professionnelle, de ses besoins et de ses attentes,
- Les travaux individuels et collectifs réalisés sont en lien direct avec son projet,
- Le rythme hebdomadaire de formation est compatible avec une recherche d'emploi, une formation qualifiante ou un contrat aidé,
- La formation est ralentie ou suspendue si des raisons professionnelles le nécessitent.

Profil

- Demandeurs d'emploi,
- Jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sortis du système scolaire,
- Salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé, en complément des obligations de formation de l'employeur, et sous réserve d'une rémunération pendant la formation,
- Salariés qui souhaitent développer leurs compétences clés sans que leur employeur en soit informé.

Conditions d'éligibilité

Avoir un projet d'insertion professionnelle, être motivé, parler français (à défaut une formation au français langue étrangère doit être suivie en amont de la formation « compétences clés ») et avoir un niveau de formation suffisant :

- CAP – BEP et sorties des classes de 3^e, des classes de 2nd cycle court avant l'année terminale,
- Dernière année de SES³, SEGPA et EREA⁴,
- Sorties du 1^{er} cycle du second degré, des formations préprofessionnelles CEP⁵, CPPN⁶, CPA (Classe Préparatoire à l'Apprentissage) et des 4^{èmes} années de SES, SEGPA et EREA ou avant la terminale.

3 Sections d'Enseignement Spécialisé (qui deviennent en 1998 les SEGPA).

4 Les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) sont des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ). Leur mission est de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

5 Les Centres Educatifs et Professionnels (CEP) constituent une réponse possible pour l'insertion sociale et professionnelle des 12-18 ans.

6 Les Classes Pré-Professionnelles de Niveau (CPPN) sont des classes accueillant des élèves de niveaux de 4^e et 3^e dans les collèges en France, et créées par la circulaire du 10 mars 1972, elles ont perduré jusqu'en 1991. Elles accueillait des élèves en échec scolaire.

Objectifs de la formation

- L'accès à un emploi, à un contrat en alternance ou à une formation qualifiante,
- La réussite à un concours ou l'obtention d'une promotion professionnelle.

La formation peut avoir lieu parallèlement à un contrat aidé ou à une formation qualifiante.

Contenus de la formation

- La compréhension et l'expression écrites : faculté d'exprimer et d'interpréter des concepts, pensées, sentiments, faits et opinions oralement et par écrit (écouter, parler, lire et écrire), et d'avoir des interactions linguistiques appropriées et créatives dans toutes les situations de la vie sociale et culturelle,
- L'initiation à une langue étrangère qui implique, au-delà des mêmes compétences de base, la médiation et la compréhension des autres cultures. Le degré de maîtrise dépend de plusieurs facteurs et des capacités à écouter, parler, lire et écrire : l'anglais a été choisi en Ile-de-France,
- La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies : aptitude à développer et appliquer un raisonnement mathématique en vue de résoudre divers problèmes de la vie quotidienne. Les compétences de base en sciences et technologies renvoient à la maîtrise, à l'emploi et à l'application des connaissances et méthodologies servant à expliquer le monde de la nature,
- La compétence numérique (bureautique et Internet) : maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC),
- L'aptitude à développer ses connaissances et ses compétences : capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre individuel ou en groupe, selon ses propres besoins.

Rémunération

L'entrée en formation ne remet pas en cause le droit des demandeurs d'emploi indemnisés (et des jeunes en CIVIS) au versement de leurs allocations. L'État ne verse pas aux apprenants une rémunération spécifique au titre de cette formation.

Prescription

Utilisation de l'extranet national « ROSACE ».

Sites web

www.travail-emploi.gouv.fr

www.defi-metiers.fr

Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme Les formations visant la maîtrise des compétences clés

Avenir Jeunes

Avenir Jeunes, à destination des 16-25 ans, est le dispositif d'insertion professionnelle du Conseil régional Ile-de-France, comprenant :

Les Espaces dynamiques d'insertion

Ils ont pour objectifs :

- D'accompagner les jeunes vers l'autonomie et la résolution de difficultés en permettant l'identification de leviers nécessaires,
- De préparer les jeunes à une dynamique globale d'insertion visant l'insertion professionnelle.

La réalisation devra permettre au jeune l'accès à un pôle de projet professionnel, à une formation pré qualifiante, qualifiante, à un contrat en alternance et/ou à l'emploi.

Les Pôles de projet professionnel

Ils ont pour objectif(s) de favoriser la construction et/ou la validation d'un projet professionnel. La réalisation devra permettre au jeune d'accéder à une formation pré qualifiante, qualifiante, à un contrat en alternance et/ou à l'emploi.

➤ Les Espaces dynamiques d'insertion

Profil

Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion.

Conditions d'éligibilité

Posséder à minima le niveau A1.1 du cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue.

Objectifs de la formation

Engager une dynamique globale de projet visant l'insertion socioprofessionnelle.

- Identifier et lever les principaux obstacles qui freinent ou compromettent l'insertion professionnelle des jeunes en mobilisant les ressources et le réseau de partenaires de l'espace : hébergement, santé, aspects administratifs, juridiques et financiers, formation, emploi.
- Favoriser l'acquisition et le développement de savoir-être, des compétences transversales (notamment comportementales et sociales) nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle afin d'amener les jeunes à adhérer aux contraintes et aux exigences d'un organisme de formation et/ou d'un employeur.

Contenus de la formation

- Organisation d'activités collectives : ateliers thématiques à caractère permanent ou ponctuel dans des domaines distincts (ateliers d'écriture, spectacle, sculpture, informatique, cuisine, santé...) et des projets dans les domaines de la culture, du sport, de la citoyenneté, du social.
- Aide au traitement et à l'amélioration de la situation sociale du jeune : l'espace mobilise les compétences éducatives, médicales et sociales nécessaires pour résoudre ses difficultés matérielles liées aux conditions de vie, l'hébergement, questions administratives et financières...).

- Mise en place d'un suivi et d'un accompagnement individualisés : ils sont proposés dans l'accomplissement de ses démarches d'insertion et dans sa participation aux différentes activités.

Ils sont assurés par un référent identifié au sein de l'espace, en relation constante avec le référent de la mission locale et, le cas échéant, avec le(s) éducateur(s).

Les compétences clés développées :

- Compétences numériques,
- Apprendre à apprendre,
- Compétences sociales et civiques,
- Esprit d'initiative et d'entreprise,
- Sensibilité et expression culturelles.

Le parcours de formation est de 8 mois en moyenne avec un maximum de 12 mois.

➤ Pôles de projet professionnel

Profil

Jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu qualifiés, en difficulté d'insertion ayant besoin de construire ou de confirmer un projet professionnel.

Conditions d'éligibilité

Posséder au moins le niveau A1.1 du cadre européen commun de référence en matière de maîtrise de la langue.

Objectifs de la formation

Construire ou confirmer un projet professionnel réaliste, en vue d'accéder à l'emploi direct ou à une formation pré qualifiante, qualifiante ou à un contrat en alternance.

Contenus de la formation

Les pôles sont constitués d'unités thématiques :

- « Projet professionnel »,
- « Communication »,
- « TIC »,
- « Projet collectif »,
- « Remise à niveau ».

La durée moyenne d'un parcours est de 730 h en centre et de 8 semaines en entreprise.

Les compétences clés développées :

- Communication en langue française,
- Mathématiques et compétences de base en sciences et technologies,
- Compétences numériques,
- Apprendre à apprendre,
- Compétences sociales et civiques,
- Esprit d'initiative et d'entreprise,
- Sensibilité et expression culturelles,
- Maîtrise d'une langue étrangère (si le projet professionnel le nécessite).

Les compétences linguistiques et d'accès aux compétences de base sont directement travaillées dans les unités. La durée et la forme du parcours varieront selon le profil des stagiaires (y compris linguistique).

Rémunération

Le jeune bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle, incluant la protection sociale. Une rémunération pourrait lui être attribuée dès lors qu'il est à même de d'être présent 20 h par semaine au minimum.

Contact

N°Azur 0 810 18 18 18

Site web

www.defi-metiers.fr

Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme
Les formations visant la remise à niveau

Ecole de la deuxième chance (E2C)

L'école de la deuxième chance (E2C) est une institution portée par les collectivités territoriales, locales et consulaires.

Elle offre une formation de 9 mois à 1 an qui vise la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère.

Elle s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, sortis depuis au moins un an du système scolaire, sans diplôme ni qualification.

Pendant cette période, les jeunes sont amenés à faire deux ou trois stages dans des entreprises de la région pour découvrir le monde du travail, ses contraintes, ses possibilités. La formation est très personnalisée, c'est-à-dire que chaque jeune est suivi à l'intérieur de l'école par un « référent » avec qui il peut s'entretenir de ses problèmes tant pédagogiques que personnels. Dans l'entreprise, il est suivi par un tuteur.

A la fin de son parcours dans l'Ecole de la Deuxième Chance, le jeune peut obtenir un certificat qui indique son niveau de compétences et lui sert de passeport pour entrer dans la vie active.

L'entrée peut se faire toute l'année.

Profil

Jeunes de 18 à 25 ans, sortis depuis au moins un an du système scolaire, sans diplôme ni qualification.

Conditions d'éligibilité

- Le niveau n'a pas d'importance,
- Il faut pouvoir lire et écrire en français,
- Etre motivé pour retourner à l'école et pour travailler en entreprise.

Objectifs de la formation

L'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle et sociale de jeunes sans diplôme ni qualification et déboucher sur l'emploi durable, qui implique une reconnaissance professionnelle et un accès au métier.

Contenus de la formation

- **Acquisition de connaissances**
L'enseignement en français, mathématiques, informatique est assuré sous forme individualisée. Chaque élève progresse selon son niveau avec l'appui des enseignants.
Dans chaque domaine, tout progrès est validé après contrôle par le formateur et figure dans le carnet de compétences.
- **Alternance école entreprise**
L'E2C s'appuie sur un partenariat fort avec les entreprises. Les stages sont nombreux et systématiques. Ils constituent la moitié du temps passé à l'E2C et visent à étayer le projet professionnel. Ce sont d'abord des stages de découverte de l'entreprise et des métiers, puis progressivement des stages de formation professionnelle.
Chaque stage donne lieu à un bilan établi par le tuteur en entreprise, le stagiaire et un formateur. La synthèse de ces bilans sur le comportement en entreprise et l'acquisition des savoirs professionnels est intégrée dans le carnet de compétences.

- Développement des compétences personnelles et sociales

En plus des connaissances scolaires, l'E2C place les élèves en situation d'exploiter leurs aptitudes dans d'autres domaines : capacité à s'organiser, à monter des projets, à travailler en équipe, etc.

Rémunération

Pendant sa scolarité, le jeune est rémunéré au titre de la formation professionnelle. Sa rémunération débute à l'issue de la période d'essai. Chaque stagiaire touche au minimum 305 euros selon son expérience.

Sites web

La liste et l'implantation des écoles sont sur le site de la Fondation E2C
www.fondatione2c.org

E2C Paris
www.e2c-paris.fr

E2C Yvelines
www.e2c78.fr

E2C Essonne
www.e2c-essonne.org

E2C Hauts-de-Seine
www.e2c92.fr

E2C Seine-Saint-Denis
www.e2c93.fr

E2C Val-de-Marne
www.e2c94.com

E2C Val d'Oise
www.e2c95.com

Contact

E2C Seine-et-Marne

Tél. : 01 60 73 44 02

Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme
Les formations visant la remise à niveau

Défense « deuxième chance » (D2C)

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDe), placé sous la triple tutelle des Ministères chargés de la Défense, de l'Emploi et de la Ville, pilote le dispositif « Défense, 2ème chance ».

Le projet pédagogique de l'établissement vise à restaurer la confiance et l'estime de soi ainsi que l'acquisition de l'autonomie, les codes et savoirs de base nécessaires pour devenir employable. Le projet conjugue simultanément un travail en profondeur sur le savoir-être, une formation générale comprenant une mise à niveau scolaire et la mise en oeuvre d'un projet professionnel devant déboucher sur l'emploi. Le parcours, exclusivement dispensé sous le régime de l'internat de semaine, peut aller de 8 à 24 mois.

Profil

Jeunes entre 18 et 25 ans révolus, sans qualification, ni emploi.

Conditions d'éligibilité

- Etre volontaire,
- Etre en situation de retard ou de difficulté sur le plan scolaire,
- Etre en règle ou prêt à se mettre en règle avec la Journée Défense et Citoyenneté (JDC),
- Etre apte médicalement.

Objectifs de la formation

- Assurer une remise à niveau des fondamentaux (français, mathématiques, sport, informatique, sécurité routière). Il est ainsi offert aux jeunes qui rejoignent l'EPIDe d'obtenir le Certificat de Formation Générale (CFG), le Passeport de Compétences Informatiques Européen (PCIE), le Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), le code de la route et de se présenter au permis de conduire tout en participant à des activités dynamiques propres à les ouvrir au monde et à la société,
- Aider à surmonter les problématiques particulières telles que l'illettrisme ou l'apprentissage du FLE,
- Permettre de s'approprier le sens et l'esprit des règles qui régissent notre société,
- Permettre de s'approprier un projet professionnel et d'acquérir les compétences cognitives ou les capacités physiques nécessaires pour le réaliser.

Contenus de la formation

➤ La formation générale

- La remise à niveau scolaire,
- Un programme de formation physique articulé en deux axes : l'éducation physique (faite de séances de sensibilisation et d'échanges avec des professionnels de la santé) et une pratique sportive régulière,
- L'informatique avec la possibilité de passer le PCIE,
- La sécurité routière : sensibilisation des jeunes et préparation au permis de conduire,
- La formation au secourisme du travail (diplôme SST).

➤ La formation citoyenne

La formation citoyenne est concrétisée par « le parcours civique EPIDe » qui est une mise en perspective d'un ensemble d'apprentissages (acquisition de savoirs, actions concrètes...). Elle permet à chacun d'acquérir les compétences sociales et devenir ainsi acteur de la société.

➤ Le projet professionnel

L'orientation professionnelle

Cette démarche de co-construction du projet au travers de l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel) permet de :

- Positionner le jeune en acteur responsable de son choix professionnel,
- Sécuriser son projet au travers de différents outils de validation (présentation de métiers porteurs, stages en entreprise...),
- Impliquer fortement les grandes entreprises partenaires dans la phase de découverte des métiers,
- Agir sur les représentations négatives attachées à certaines filières et dépasser les stéréotypes masculin-féminin.

La formation professionnelle

Des moyens d'intervention sont mobilisés au profit du jeune pour répondre aux attentes des employeurs et mettre en adéquation les compétences des volontaires et les pré-requis exigés par le métier. Des formations sont réalisées au sein de certains centres pour répondre aux besoins des filières en tension (BTP, logistique magasinage, services à la personne, mécanique...).

L'insertion professionnelle

Les actions déployées pour aider les jeunes dans leur insertion s'appuient sur :

- Une politique de développement de partenariats auprès des grands comptes, des entreprises locales et des relais socio-économiques,
- Une prospection soutenue des offres d'emploi, orientée en fonction du projet professionnel,
- Des ateliers (bourse de l'emploi, techniques de recherche d'emploi, rédaction du CV...) proposés dans le but de responsabiliser le volontaire et d'optimiser ses chances d'aboutir à la signature d'un contrat de travail,
- Un suivi post-embauche assuré afin de sécuriser sa trajectoire professionnelle.

L'accompagnement sanitaire et social du jeune

Un soutien et un appui sont apportés au jeune prioritairement dans les domaines de l'hébergement, du logement, de la mobilité et de la santé pour lui permettre de régler les problèmes périphériques qui constituent un frein à sa démarche professionnelle et à la réussite de son insertion durable dans l'emploi.

Rémunération

Allocation de 300 euros par mois dont une partie est capitalisée et versée en fin de parcours.

Sites web

Pour l'Ile-de-France, 4 sites sont mobilisables

www.epide.fr/Centre-de-Bretigny-sur-Orge

www.epide.fr/Centre-de-Montry-en-Seine-et-Marne-1er-centre-EPIDE-ouvert

www.epide.fr/Centre-de-Val-de-Reuil-a-mi-chemin-entre-Evreux-et-Rouen

www.epide.fr/Centre-de-Margny-les-Compiègne-dans-l-Oise

Programmes et dispositifs concourant à la lutte contre l'illettrisme Un dispositif local de lutte contre l'illettrisme

Savoirs pour réussir Paris

Savoirs pour réussir Paris est une association de lutte contre l'illettrisme auprès des parisiens de 16 à 25 ans. Le dispositif « Savoirs pour réussir » est initié et soutenu par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, la Mairie de Paris, la Préfecture de Paris et la Fondation SNCF.

Elle est composée d'un conseil d'administration de 6 membres, ainsi que d'une équipe de 30 bénévoles appelés « tuteurs ». Ces derniers sont obligatoirement formés par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité. Ils peuvent se positionner comme tuteur d'accompagnement, tuteur d'atelier, ou tuteur ressource (mise à disposition d'un savoir particulier).

Profil

Jeunes parisiens de 16 à 25 ans.

Conditions d'éligibilité

Jeunes en situation d'illettrisme : malgré plusieurs années d'école, ils ne maîtrisent pas assez les savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul, raisonnement logique...) pour envisager sereinement une insertion socio-professionnelle.

Objectifs de la formation

- Réconcilier les jeunes avec les savoirs fondamentaux,
- Restaurer la confiance en soi,
- Redonner le goût d'apprendre grâce à un accompagnement individualisé et/ou à travers des ateliers,
- Permettre de s'adapter à différentes situations de communication,
- Encourager une entrée en formation et/ou une insertion professionnelle.

Contenus de la formation

Les ateliers proposés :

- Écriture,
- Presse,
- Merveilles du Monde,
- Ça va mieux en le lisant,
- Goûtons nos goûters,
- Blog,
- Café philo,
- Vu à la TV,
- Expression orale.

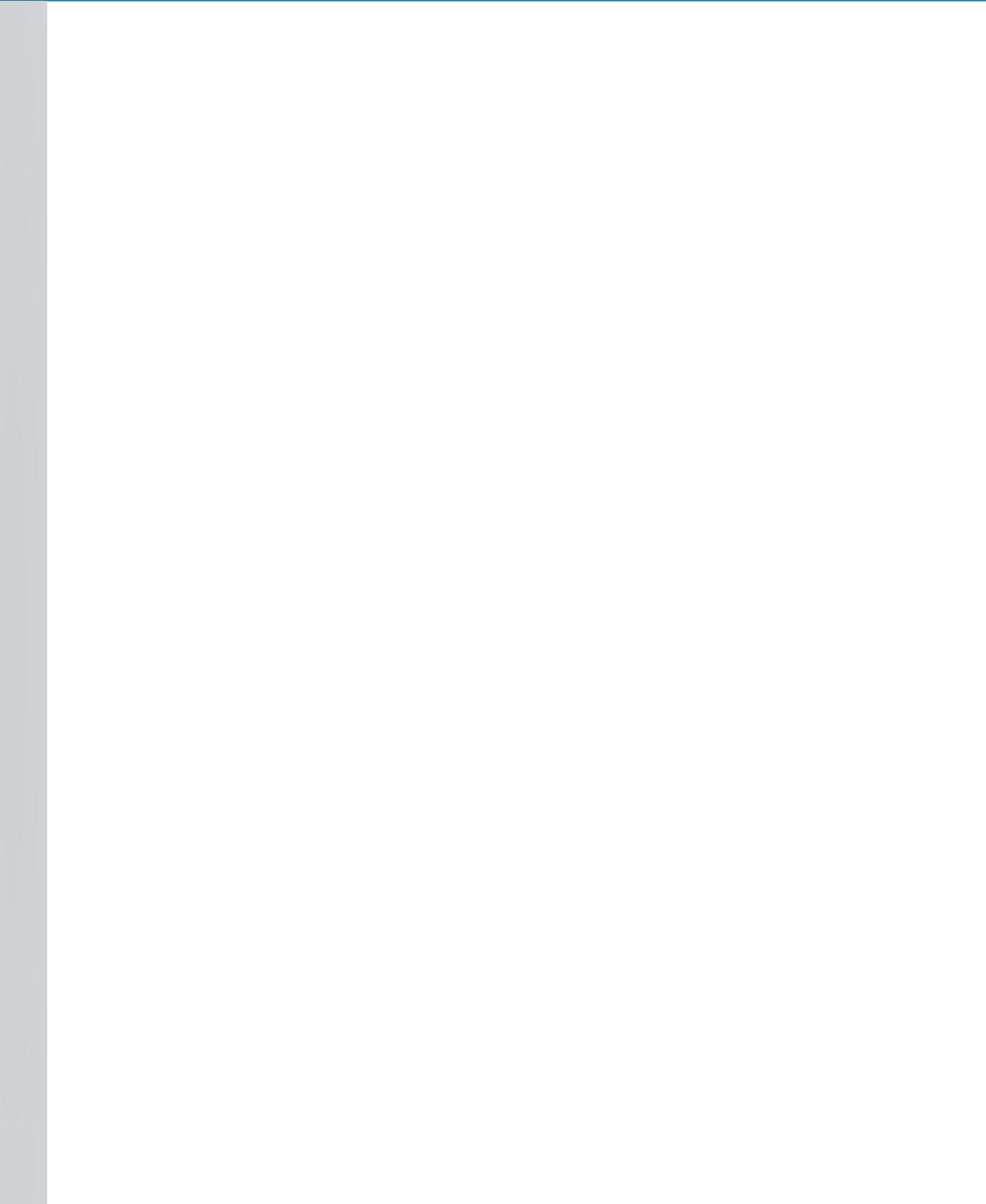
Dans les ateliers, c'est l'autonomie du jeune qui est visée, ainsi qu'une réflexion sur sa propre manière d'apprendre pour faciliter l'ancrage des savoirs fondamentaux.

Rémunération

Aucune rémunération.

Site web

sprparis.blogspot.fr



Formations linguistiques visant l'alphabétisation et l'acquisition du français comme langue étrangère

La formation linguistique « hors Contrat d'Accueil et d'Intégration »

L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) assure depuis 2007 la maîtrise d'ouvrage d'un dispositif d'apprentissage du français au bénéfice des signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI).

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a transféré à l'OFII une compétence élargie en matière d'intégration, notamment sur le volet « formations linguistiques des publics non signataires du CAI » (compétences dévolues jusqu'alors à l'ACSE). Pour l'année 2010, un seul et même dispositif de formation linguistique, dont les opérateurs ont été désignés dans le cadre d'un marché public, est proposé aux signataires du CAI et aux publics « hors CAI ».

Le volet « hors CAI » concerne les migrants ne possédant pas les compétences linguistiques de base, à l'oral et à l'écrit, indispensables à leur intégration dans la société française, quelle que soit l'ancienneté de leur présence sur le territoire. Les besoins traités sont définis en référence au niveau général « utilisateur élémentaire » (niveau général A) du cadre européen commun de référence pour les langues (Partie IV, fiche n°22).

Profil

Sont désignés comme bénéficiaires prioritaires :

- Les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue,
- Les candidats à la nationalité française,
- Les signataires du CAI (avec un niveau initial supérieur au DELF A1) n'ayant pu suivre, en conséquence, une formation linguistique, ou désirant poursuivre la formation entreprise dans le cadre du CAI,
- Les femmes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne en raison d'un manque d'autonomie linguistique.

Ces bénéficiaires doivent être âgés de 26 ans et plus et autorisés à résider légalement et durablement sur le territoire français.

Objectifs de la formation

Valider un 1^{er} niveau de maîtrise du français (niveau A1.1 du CECR) correspondant aux contenus communicatifs et linguistiques décrits dans le référentiel pour les 1^{ers} acquis en français.

Contenus de la formation

Trois types de parcours de formation, d'une durée maximum de 400 h, conduisant au DILF, au DELF A1 ou au DELF A2, sont proposés aux bénéficiaires en fonction de leurs profils et de leurs besoins.

Le DILF évalue les 4 compétences langagières :

- Réception orale,
- Réception écrite,
- Production orale,
- Production écrite.

Le DILF constitue une première étape vers le DELF.

Le DELF A1 valorise les 1^{ers} acquis. Il s'agit du niveau le plus élémentaire d'utilisation de la langue dit « de découverte ». A ce stade, l'apprenant est capable d'interactions simples : il peut parler de lui et de son environnement immédiat.

Le DELF A2 se situe dans la même perspective et valide encore la compétence langagière d'un utilisateur élémentaire, considéré comme un acteur social. Le candidat est ici capable de réaliser des tâches simples de la vie quotidienne. Il peut utiliser les formules de politesse et d'échange les plus courantes.

Chaque bénéficiaire se voit proposer, par le service qui l'oriente, un rendez-vous (avec l'organisme opérant sur le territoire) pour un entretien d'entrée en formation ayant pour but :

- D'établir un premier contact avec le bénéficiaire,
- D'évaluer ses besoins de formation,
- De déterminer sur le plan pédagogique et du point de vue des rythmes et des horaires un parcours ad hoc.

A l'issue du parcours, la personne ayant atteint :

- Le niveau DILF, peut se voir proposer une suite de parcours conduisant au DELF A1,
- Le niveau DELF A1, peut se voir proposer une suite de parcours conduisant au DELF A2.

Site web

www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/apprendre_le_francais_hors_cai_1123.html

Formations linguistiques visant l'alphabétisation et l'acquisition du français comme langue étrangère

Les Ateliers SocioLinguistiques (ASL)

Les ateliers sociolinguistiques sont un dispositif spécifique de soutien des processus d'intégration qui se situent dans le champ de la promotion sociale et de la citoyenneté.

Ils favorisent :

- L'implication des participant(e)s dans leur environnement en tant qu'habitant(e)s, locataires, parents d'élèves, etc.
- L'évolution des représentations des acteurs locaux, professionnels sur ces publics et leurs besoins.

Les ASL sont portés par des structures de proximité (association, centre social, maison de quartier...) et sont cofinancés par les préfetures de département (2010) et les collectivités territoriales.

La démarche repose sur 4 principes :

- Des entretiens individuels pour connaître les besoins en autonomie des personnes,
- Un regroupement des personnes basé sur les besoins en autonomie et leurs compétences communicatives,
- L'acquisition de compétences sociales en communication selon 3 phases progressives : découverte, exploration, appropriation,
- Une démarche d'auto-évaluation des compétences sociales et communicatives.

Profil

Adultes immigrés, prioritairement des femmes, peu autonomes dans la vie quotidienne et souhaitant le devenir assez rapidement.

Objectifs de la formation

- Une meilleure connaissance des lois, des codes sociaux et des services publics en lien avec l'exercice de responsabilités sociales,
- Une connaissance du fonctionnement et l'utilisation en toute autonomie d'un ou de plusieurs espaces sociaux ou culturels.

Contenus de la formation

Ces actions se traduisent par l'organisation d'ateliers généralistes ou spécifiques qui prendront une forme différente selon les besoins identifiés.

Les centres de ressources politiques de la Ville

Centre de ressources de la Div

i.ville.gouv.fr

Centre de ressources politique de la ville en Essonne

www.crpve91.fr

Profession Banlieue - Seine-Saint-Denis

www.professionbanlieue.org

Pôle de ressources départemental ville et développement social du Val d'Oise

www.poleressources95.org

Pôle ressources de la politique de la ville et de l'intégration à Paris

Présentation du pôle ressources sur le site de la ville de Paris

www.paris.fr/politiques/vie-de-quartier/pole-ressources/pole-ressources/rub_6778_stand_17714_port_15452

Les ASL

www.aslweb.fr

www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

www.reseau-alpha.org/lieux_d_apprentissage/recherche/liste_complete

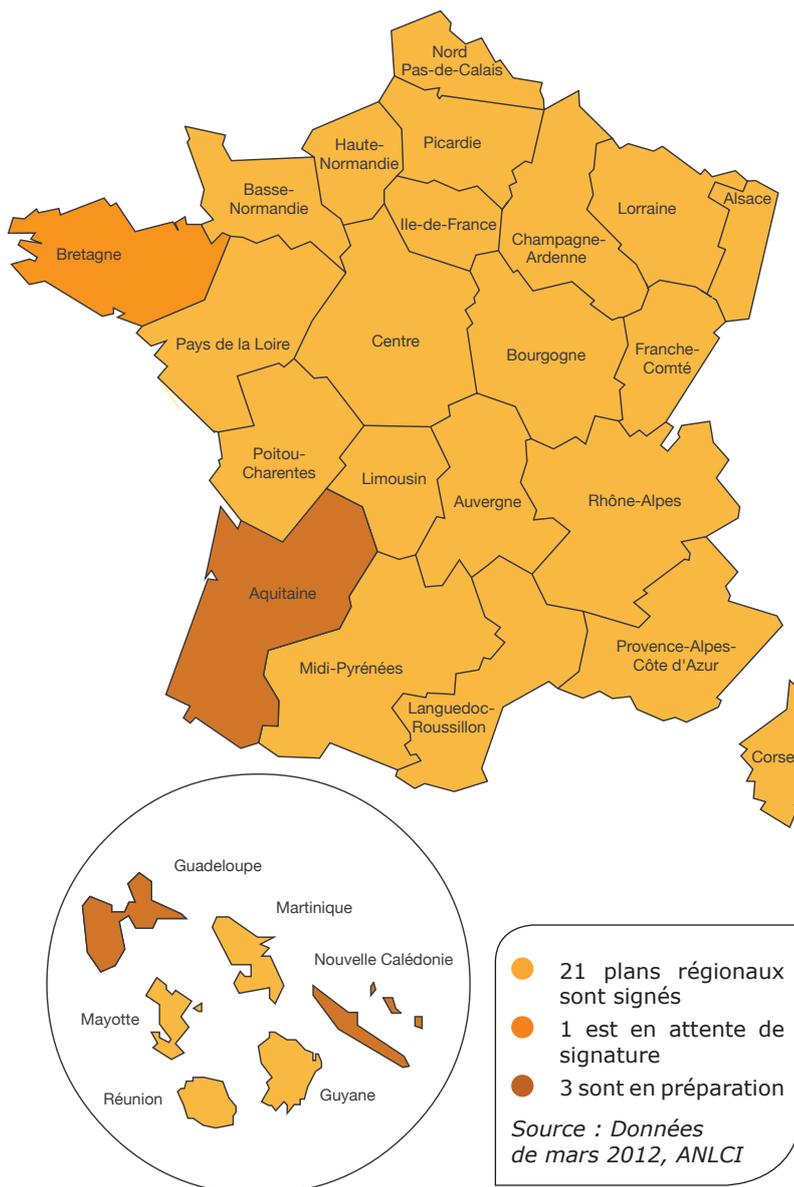
La lutte contre l'illettrisme, une priorité nationale inscrite dans la loi

La politique nationale en faveur de la lutte contre l'illettrisme

Priorité nationale depuis 1998, la lutte contre l'illettrisme s'est structurée et développée depuis la création de l'ANLCI. Ce groupement d'intérêt public définit des orientations nationales et déploie les actions nécessaires pour tenir son objectif : **rendre effectif l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base**. Il encourage, sur tout le territoire, la mise en place des plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, en aidant à leur élaboration et leur mise en œuvre, dans une démarche concertée avec les pouvoirs publics, la société civile et les acteurs de l'économie.

Un réseau de chargés de mission régionaux a pour mission d'engager chaque territoire dans cette démarche.

Cartographie des plans régionaux



Objectifs

- Rendre claires et lisibles les actions conduites par les services de l'Etat en région,
- Assurer la coopération entre les services et avec les partenaires régionaux.

Les plans régionaux doivent proposer le déploiement d'actions permettant d'agir à tous les âges de la vie, et dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et professionnelle.

Leur élaboration et leur mise en œuvre nécessitent donc un vrai travail de capitalisation, de mise en perspective et de concertation.

En Ile-de-France, la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme se traduit par l'élaboration et la mise en œuvre du plan régional de lutte contre l'illettrisme signé par l'Etat, ses services déconcentrés et la Région, sous l'impulsion de l'ANLCI.

Il est mis en œuvre avec l'appui du GIP Défi métiers et la participation du centre de ressources illettrisme ICI et LA (basé à Evry dans l'Essonne).

Que disent les textes ?

- **Le Chapitre V (Droit à l'égalité des chances par l'éducation et la culture - Article 149) de la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998** relative à la lutte contre les exclusions stipule que « la lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».
- **Art. L900-6 du code du travail**
« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part (...). Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle ».
- **Création de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme** créée sous forme de GIP, en 2000, l'ANLCI a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre. Avec l'appui de ses chargés de mission régionaux, elle impulse une dynamique visant la création de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme, prenant support sur le cadre national de référence défini en 2002/2003.
- **La loi n°2004-391 du 4 mai 2004** relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social introduit les actions de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage de la langue française dans la formation professionnelle : « les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie » (article L6111-2 du code du travail). Elle prévoit que les actions de formation en faveur des salariés ne maîtrisant pas les compétences de base feront l'objet d'une négociation triennale de branche sur les priorités, les objectifs et les moyens de la formation professionnelle.
- **La Loi d'orientation et de programmation du 23 avril 2005** pour l'avenir de l'école définit un socle commun de connaissances et de compétences devant être maîtrisées en fin de scolarité obligatoire : « tout élève doit maîtriser à la fin de sa scolarité obligatoire un socle commun de connaissances et de compétences » (cf. liste supra). Elle dispose (art. 9) que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».
- **La Loi de mars 2006** pour l'égalité des chances crée l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Cela répond à une volonté d'accroître la présence de l'Etat dans les quartiers sensibles. Cette agence a également vocation à mettre en place des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du territoire national et concourt à la lutte contre les discriminations, à l'intégration des populations immigrées et à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le code de l'action sociale et des familles, art. L121-14**
L'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances est un établissement public national à caractère administratif. Elle contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Elle concourt à la lutte contre les discriminations. Elle contribue à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire.
- **La Loi du 19 février 2007 relative à la formation dans la fonction publique** inscrit les formations lutte contre l'illettrisme et apprentissage du français comme catégorie de formation à part entière.
- **La Loi du 24 novembre 2009** relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie indique que « l'aptitude à actualiser ses connaissances et ses compétences et l'aptitude à travailler en équipe complètent le socle de connaissances et de compétences... ». Elle crée le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) qui financera des actions de formation sur les compétences clés. Les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage de la langue française font également partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.
- **Le code du travail, art. L6321-1**
« L'employeur assure l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. Dans les entreprises et les groupes d'entreprises au sens de l'article L.2331-1 employant au moins cinquante salariés, il organise, pour chacun de ses salariés dans l'année qui suit leur quarante-cinquième anniversaire, un entretien professionnel au cours duquel il informe le salarié notamment sur ses droits en matière d'accès à un bilan d'étape professionnel, à un bilan de compétences ou à une action de professionnalisation. Il peut proposer des formations qui participent au développement des compétences, ainsi qu'à la lutte contre l'illettrisme ».

De la lutte contre l'illettrisme aux compétences clés

Chaque institution, à l'échelle nationale et européenne, a décliné son propre référentiel de compétences.

Cette approche par les compétences a induit des effets :

- Sur la construction de l'offre de formation dans le champ de l'éducation et la formation tout au long de la vie,
- Sur les méthodes d'évaluation des acquis des apprenants.

En France, l'intervention de l'Etat en faveur de la lutte contre l'illettrisme reposait sur des dispositifs APP (Ateliers de Pédagogie Personnalisée), NSI (Naviguer Sur Internet) et IRILL (Lutte contre l'Illettrisme).

L'objectif était une remise à niveau dans les domaines de la culture générale et de l'apprentissage technologique de base.

Aujourd'hui, conformément aux recommandations européennes, il ne s'agit plus simplement de dispenser des stages de formation et de mesurer les connaissances acquises mais bien de recentrer la formation en faveur de la maîtrise des compétences clés dans le cadre d'un projet d'insertion professionnel ou de maintien dans l'emploi.

La pédagogie repose sur la « conscientisation » des acquis et va vers un développement de ce que la personne sait faire (ou souhaiterait faire) pour réussir en toute autonomie des tâches similaires dans d'autres contextes.

En Ile-de-France, l'offre de formation a fortement évolué en ce sens depuis 2008, relayée par les collectivités territoriales qui ont intégré l'approche par compétences clés dans leurs dispositifs de formation.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

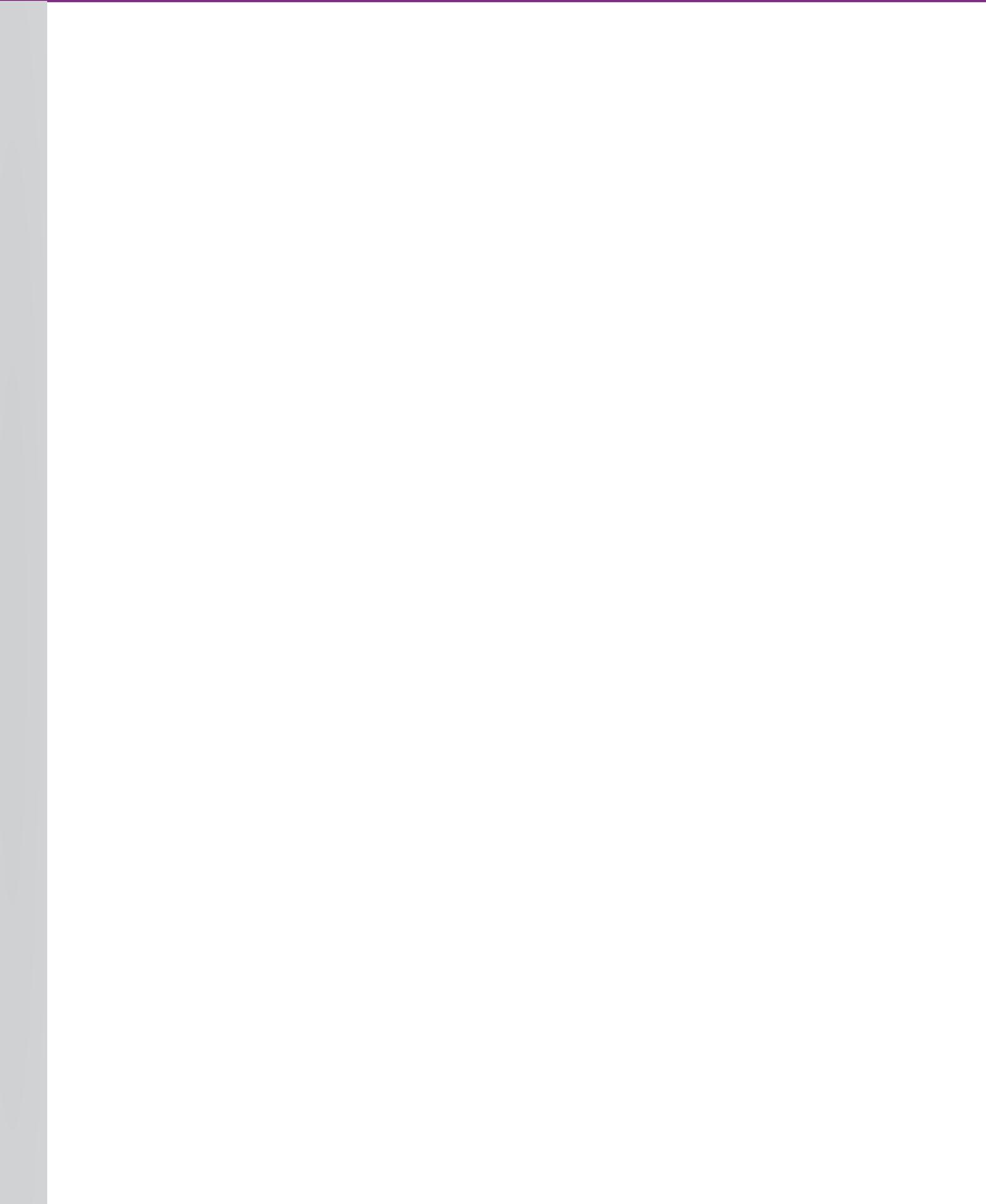
19

20

21

22

23



Pour en savoir plus sur les référentiels nationaux

Le cadre national de référence de l'ANLCI – 2003

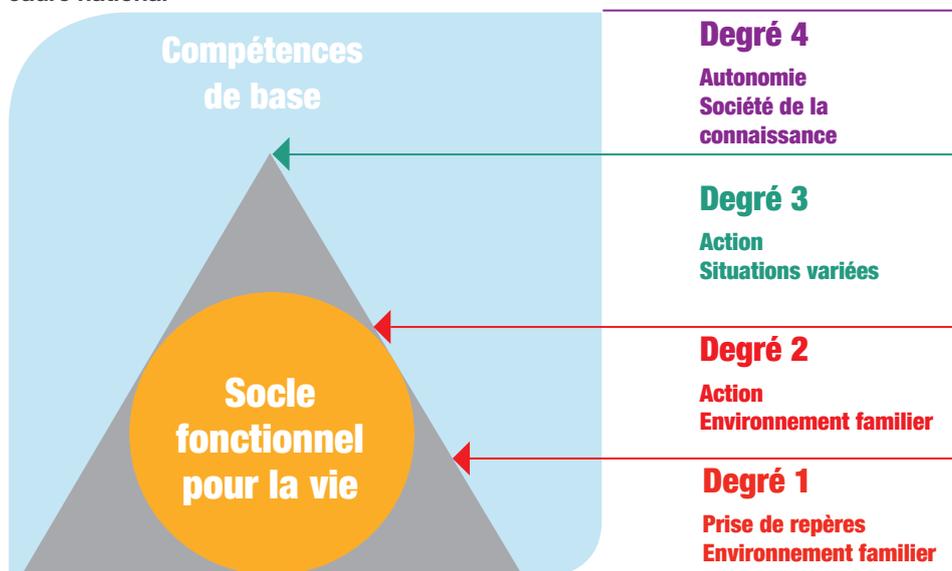
**Un socle fonctionnel
qui regroupe les compétences nécessaires
à la vie courante**

Élaboré avec la participation active de plus d'une centaine d'institutions représentatives des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises, de la société civile et de la communauté scientifique, ce cadre fixe des repères utiles à tous.

Grille de lecture du socle fonctionnel en 4 degrés

La non maîtrise des compétences de premier niveau (degrés 1 et 2) caractérise les situations d'illettrisme. Les personnes qui ont acquis ces compétences mais qui n'ont pas atteint le degré 3 et qui rencontrent des difficultés pour lire, écrire et mettre en œuvre les compétences de base sont en situation de remise à niveau.

Les 4 degrés du cadre national



Usage du cadre national

Outil structurant conçu pour donner aux décideurs et praticiens une vision synoptique des composantes essentielles de la lutte contre l'illettrisme, ce cadre présente les principes directeurs et les champs d'intervention, il énonce des recommandations pour faciliter l'action des pouvoirs publics, des entreprises ainsi que de la société civile.

Télécharger le cadre national

www.anlci.gouv.fr/Mediatheque

Le référentiel de compétences de l'ANLCI - 2009



Les compétences clés en situation professionnelle



Le référentiel met en évidence les compétences de base qui servent de fondement à l'activité professionnelle et qui constituent **un noyau dur de compétences transversales** d'un secteur d'activité à un autre. Il illustre donc que les compétences clés sont utiles à **l'employabilité**.

3 pôles de compétences déclinés en 7 activités

➤ Réalisation

- Exécuter une tâche,
- Comprendre et justifier.

➤ Interaction

- Communiquer,
- Participer à une décision.

➤ Initiative

- Faire face à un aléa,
- Apprendre, tirer parti de l'expérience,
- Faire preuve d'initiative.

Usage du référentiel

C'est un outil de sécurisation des parcours professionnels des salariés fragiles qui ne maîtrisent pas les savoirs de base, ce qui les rend vulnérables en cas de changements des processus de travail :

- Conseiller, évaluer et orienter les personnes en insertion sur la base de leurs compétences et de leur projet professionnel,
- Identifier les besoins de formation,
- Valider les compétences acquises et professionnaliser les salariés en poste afin de les qualifier et/ou de les faire évoluer,
- Faciliter les démarches de développement des compétences dans le cadre des mobilités professionnelles choisies ou subies,
- Élaborer des cahiers de charges de la demande de formation, négocier des cahiers des charges des actions de formation,
- Répondre aux appels d'offre.

Télécharger le référentiel

www.anlci.gouv.fr/Mediatheque

Pour en savoir plus sur les référentiels nationaux

Le référentiel de l'Éducation Nationale - 2005

Socle commun de connaissances et de compétences

Depuis plus d'un demi-siècle, les notions de culture commune, de socle fondamental ou de socle commun de connaissances et de compétences nourrissent le débat sur les savoirs qu'il convient d'enseigner pendant la scolarité obligatoire. Le socle « commun de connaissances et de compétences » présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Introduit dans la loi en 2005, il constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen.

7 compétences

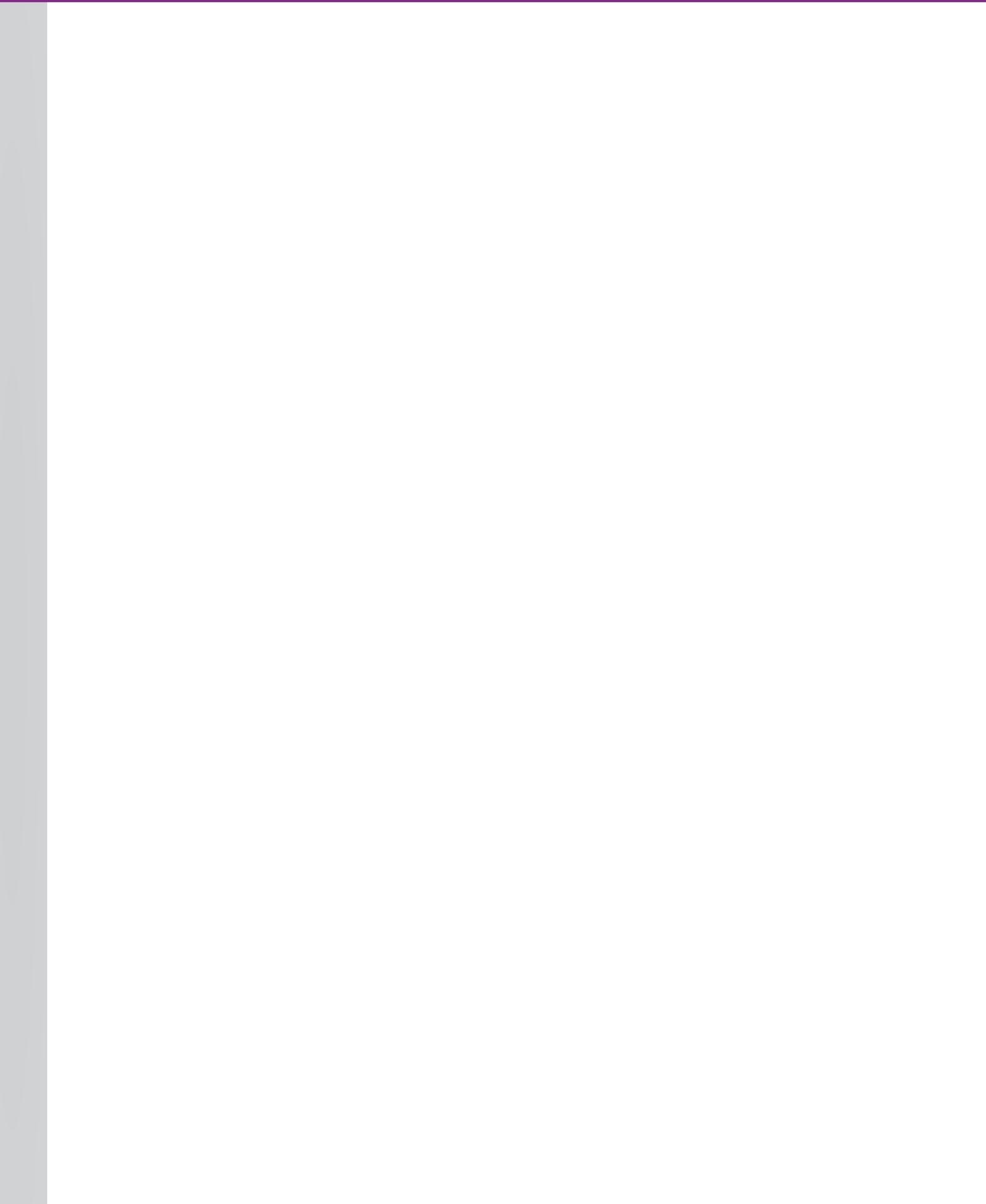
- La maîtrise de la langue française,
- La pratique d'une langue vivante étrangère,
- Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique,
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- La culture humaniste,
- Les compétences sociales et civiques,
- L'autonomie et l'initiative.

Usage du référentiel

Le « socle de connaissances et de compétences » devra définir les objectifs de chaque cycle de l'enseignement ainsi que les modalités d'évaluation des élèves.

Télécharger le référentiel

www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html



Pour en savoir plus sur les référentiels nationaux

Le référentiel de la DGEFP – 2008

L'accès aux compétences clés pour les adultes ne possédant pas le socle minimum

L'obligation du « socle commun » interroge aussi la responsabilité de l'Etat. En application des recommandations européennes visant à développer les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, la DGEFP définit les orientations générales de la politique du Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi en faveur de l'accès aux compétences clés pour les adultes ne possédant pas le « socle minimum » ou en ayant perdu la maîtrise.

La maîtrise des savoirs de base et l'acquisition des compétences clés constituent donc un enjeu majeur en termes de sécurisation des parcours professionnels, d'insertion ou de maintien dans l'emploi et d'accès à une formation qualifiante.

5 compétences clés

- La communication en français,
- La culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies,
- La culture numérique,
- Apprendre à apprendre,
- La communication en langue étrangère.

Usage du référentiel

Les actions de formation qui seront mises en place viseront la maîtrise d'une ou plusieurs compétences clés.

Télécharger le référentiel

travail-emploi.gouv.fr/publications/picts/bo/29022008/TRE_20080002_0110_0003.pdf



Pour en savoir plus sur les référentiels européens

Le référentiel de l'OCDE - 1997

Définition et sélection des compétences clés

Quelles sont les compétences dont nous avons besoin pour réussir dans la vie et contribuer au bon fonctionnement de la société ?

C'est en 1997 que les pays membres de l'OCDE se sont penchés sur cette question et ont lancé le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA). Son objectif était de déterminer si les élèves possédaient les savoirs et savoir-faire indispensables pour participer à la vie de la société.

Il a permis de sélectionner les compétences nécessaires pour réussir dans la vie au regard d'une économie et d'une culture mondialisées.

Le concept de compétence, ici, ne renvoie pas uniquement aux savoirs et savoir-faire, il implique aussi la capacité à répondre à des exigences complexes et à pouvoir mobiliser et exploiter des ressources psychosociales dans un contexte particulier.

Ce cadre de référence s'applique aussi bien dans le milieu scolaire que tout au long de la vie. Chaque individu doit pouvoir s'appuyer sur des compétences clés qui lui permettent de s'adapter dans un monde placé sous le signe du changement, de la complexité et de l'interdépendance.

3 catégories de compétences et 9 compétences clés

- Se servir d'outils de manière interactive,
- Agir de façon autonome,
- Interagir dans des groupes hétérogènes.

Le schéma au dos illustre les 9 compétences clés associées aux 3 catégories de compétences.

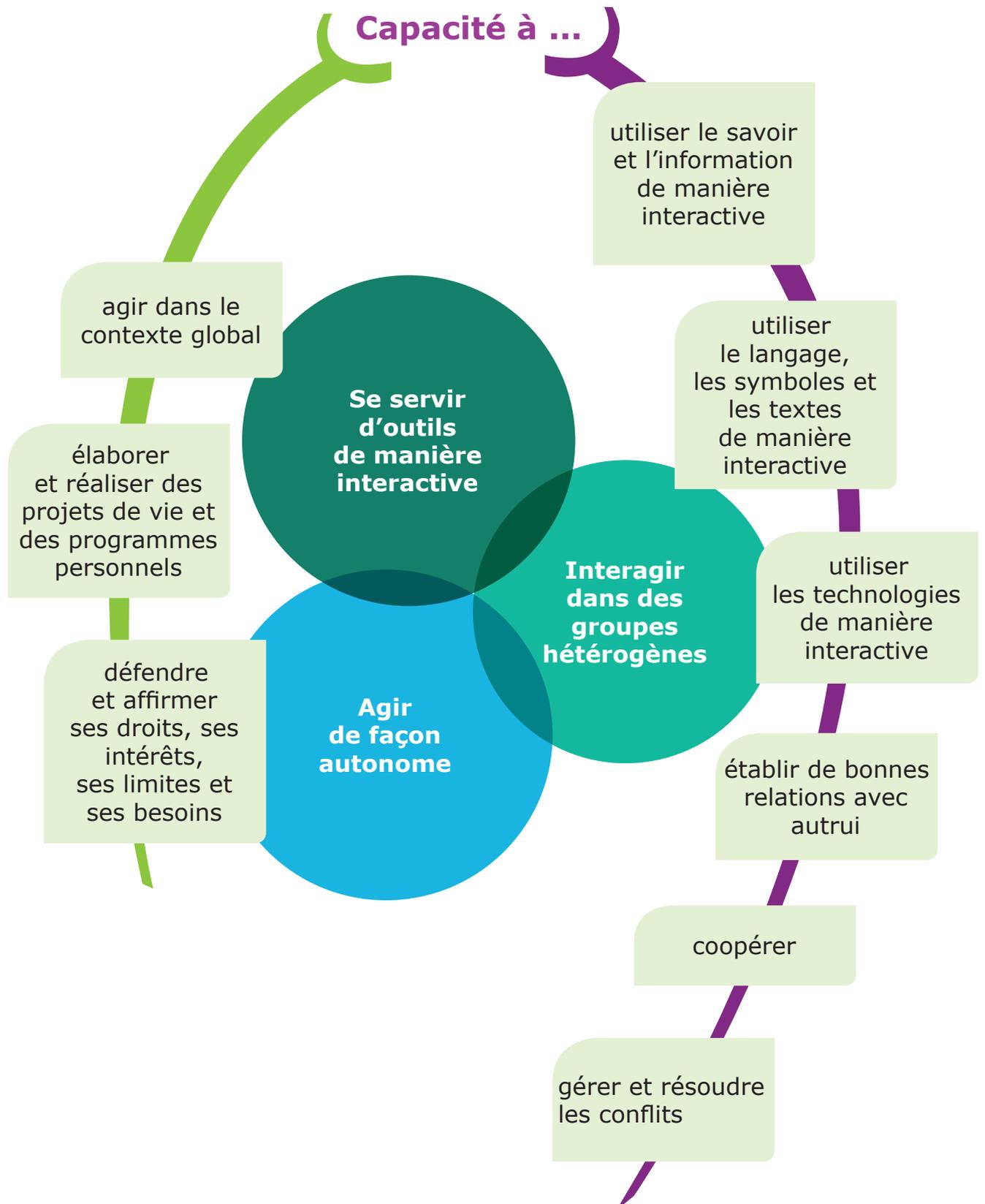
Usage du référentiel

Ce travail de Définition et de Sélection des Compétences clés (DéSéCo) fournit un cadre conceptuel pour orienter le développement à long terme des évaluations et l'extension à de nouveaux domaines de compétences.

Télécharger le référentiel

www.oecd.org/pisa/35693273.pdf

3 catégories de compétences et 9 compétences clés



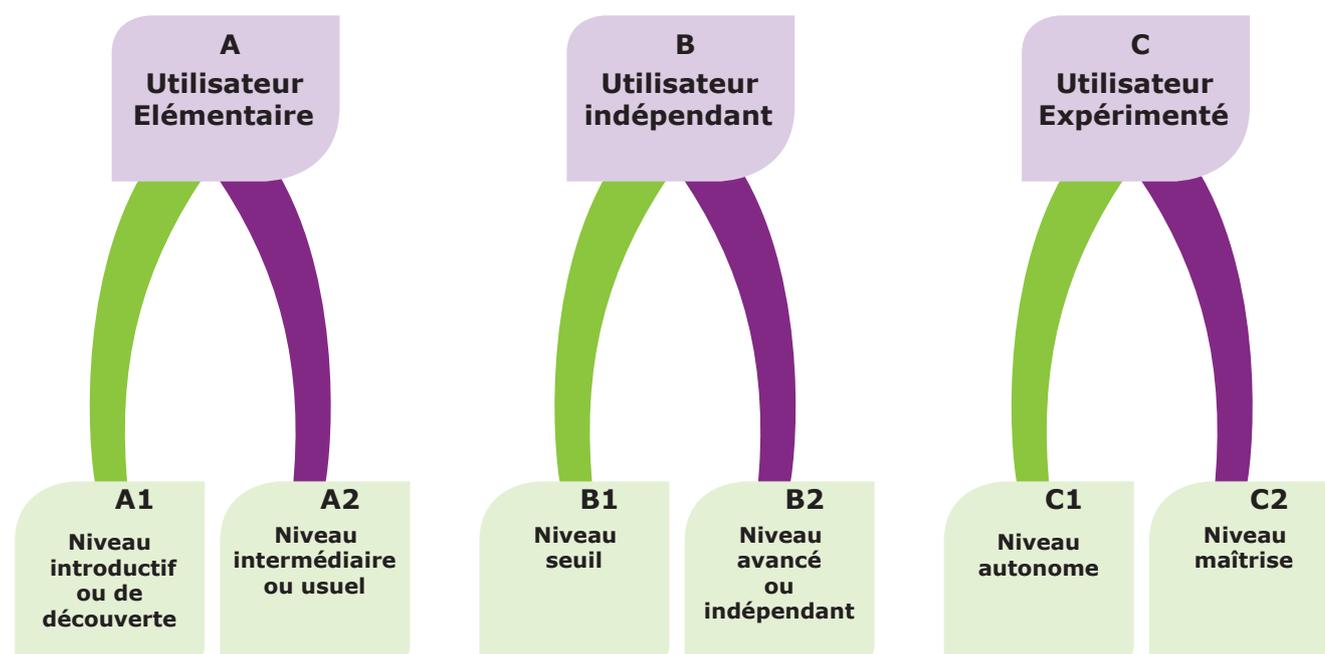
Pour en savoir plus sur les référentiels européens

Le cadre européen commun de référence pour les langues – 2001

Apprentissage des langues et citoyenneté européenne

L'échelle de compétence langagière globale fait apparaître **3 niveaux généraux** subdivisés en **6 niveaux communs** (au sens de large consensus).

Echelle de compétence langagière



Ce cadre a été complété en France par l'élaboration d'un référentiel supplémentaire : « le référentiel A1.1 pour le français (public adulte peu francophone, scolarisé, peu ou non scolarisé) qui décrit les premiers apprentissages du français à un niveau infra A1.

**UTILISATEUR
DEBUTANT**

A1.1

- Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication de la vie quotidienne et en utiliser certaines,
- Peut s'identifier et répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation... et, éventuellement, poser des questions très simples dans des situations de la vie quotidienne,
- Peut communiquer, de façon très simple, en ayant aussi recours à sa langue maternelle ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif et bienveillant,
- Peut recopier des mots ou des messages brefs, écrire des chiffres et des dates (...),
- Peut reconnaître différentes formes de graphie : des caractères imprimés, des majuscules, des graphies manuscrites lisibles, peu lisibles (...),
- Peut donner des informations sur soi : son nom, sa nationalité, son adresse, son âge, sa date de naissance, sa situation de famille, dans des questionnaires ou des formulaires administratifs (...),
- Peut écrire un message très simple ou une carte de vœux, comportant quelques détails personnels en s'aidant des formules imprimées sur des documents.

Usage du référentiel

Il a pour but de repenser les objectifs et les méthodes d'enseignement des langues et, surtout, il fournit une base commune pour la conception de programmes, de diplômes et de certificats.

Télécharger le cadre de référence pour les langues

www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_FR.pdf

Pour en savoir plus sur les référentiels européens

Le référentiel du Parlement et Conseil européens - 2006

Les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

Alors que la mondialisation continue à poser de nouveaux défis à l'Union européenne, chaque citoyen devra avoir à son actif un large éventail de compétences clés pour s'adapter avec souplesse à un monde évoluant rapidement et caractérisé par un degré d'interconnexion élevé.

Le Conseil européen de Lisbonne de 2000 avait reconnu que l'Europe rencontrait des difficultés pour s'adapter à la mondialisation et passer à une économie fondée sur la connaissance, en se basant notamment sur le constat que plus d'un tiers de la main-d'œuvre européenne était faiblement qualifiée. Il concluait qu'il était nécessaire d'adopter un cadre définissant des compétences de base. Ce travail a notamment abouti à une recommandation du Parlement et du Conseil européens du 18 décembre 2006 sur les compétences clés.

Les compétences constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

8 compétences clés

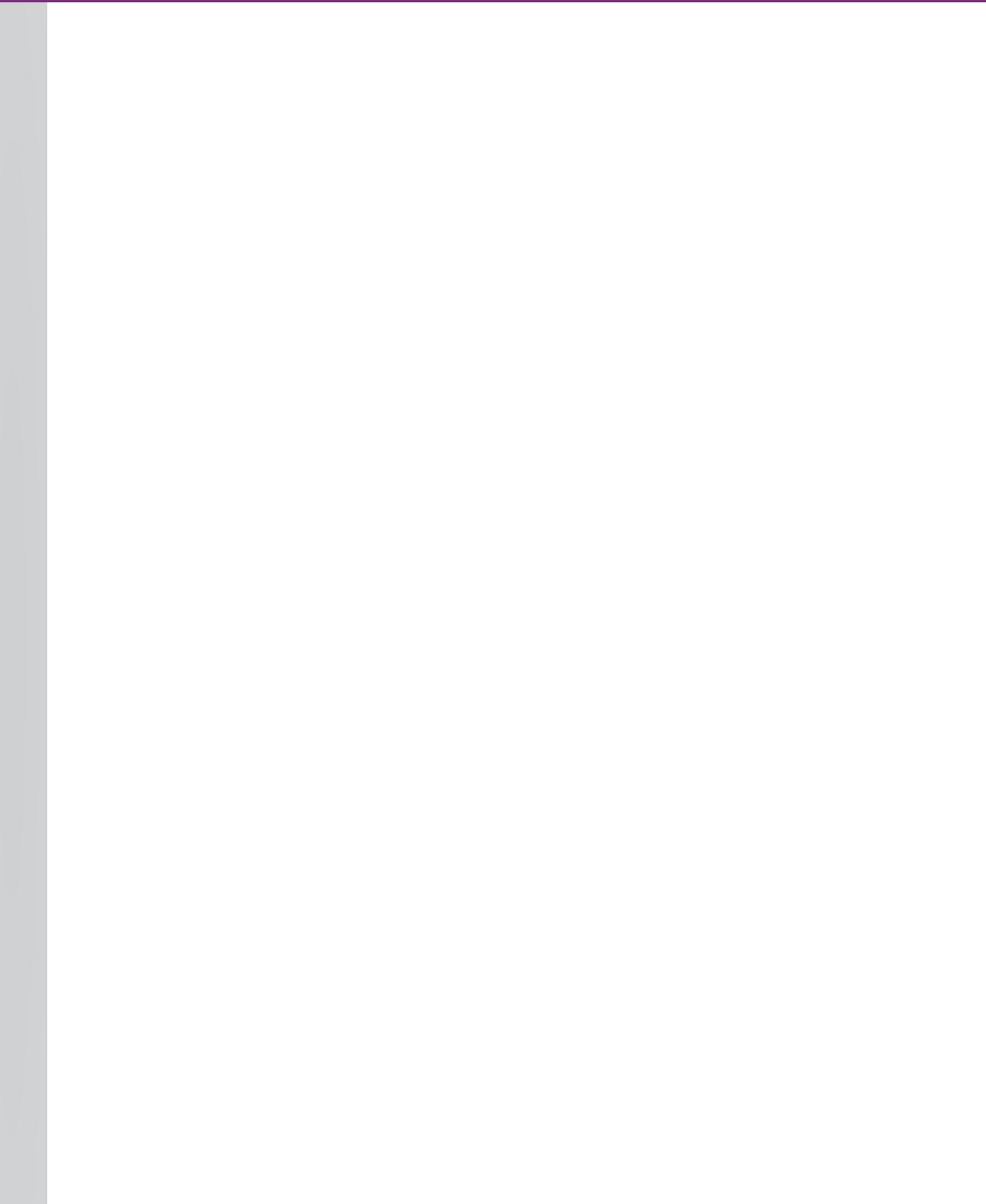
- La communication dans la langue maternelle ,
- La communication en langues,
- La compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies,
- La compétence numérique,
- Apprendre à apprendre,
- Les compétences sociales et civiques,
- L'esprit d'initiative et d'entreprise,
- La sensibilité et l'expression culturelles.

Usage du référentiel

Ce cadre de référence fournit aux États membres une liste de compétences clés qui devront être pleinement intégrées dans leurs stratégies et leurs infrastructures, en particulier dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Télécharger le référentiel

ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/ll-learning/keycomp_fr.pdf



Ressources

Bibliographie

Ouvrages

- L'invention de l'illettrisme : rhétorique publique, éthique et stigmates - **LAHIRE, Bernard**.
Paris : La Découverte, 1999
- Qui est illettré ? Décrire et évaluer les difficultés à se servir de l'écrit - **PETIOT-POIRSON, Karen et PETIT CHARLES, Emmanuèle**.
Paris : Retz, 2003
- L'illettrisme : mieux comprendre pour mieux agir - **GEFFROY, Marie-Thérèse**.
Toulouse : Milan, 2003
- Illettrisme : les fausses évidences - **VILLECHAISE-DUPONT, Agnès**.
Paris : L'Harmattan, 2004
- Lutter ensemble contre l'illettrisme - **LEPEYTRE, Jérôme**.
Paris : Autrement, 2008
- Paroles d'illettrés ou Sortir du malentendu - **GATÉ, Jean-Pierre**.
Paris : L'Harmattan, 2010
- Un autre regard sur les illettrés : représentations, apprentissage et formation - **TORUNCZYK, Anne**.
Paris : L'Harmattan, 2011

Guides/textes/ressources

- Repérage de l'illettrisme, analyse des besoins en formation linguistique, DRTEFP Ile-de-France, 1995.
- Le Cadre national de référence de l'ANLCI, 2003.
- Le guide de repérage des situations d'illettrisme, GIP ALPHA CENTRE, 2008.
- Le guide d'analyse des situations d'illettrisme Le GALET, 2008.
- Le guide d'utilisation du référentiel de compétences clés en situation professionnelle, ANLCI, 2009.
- L'enquête IVQ, INSEE-ANLCI, 2011.
- Le diagnostic régional préparatoire au PRITH, DIRECCTE Ile-de-France, 2011.
- Guide d'accompagnement «Evaluer pour se former dans le dispositif régional Avenir Jeunes», Région Ile-de-France, 2011.
- Le programme régional pour l'intégration des populations immigrées en Ile-de-France 2011-2013, DRJSCS, 2012.
- Fiches pratiques d'aide au repérage du public en situation d'illettrisme, C2Ri Lorraine.

Sitographie

www.anlci.gouv.fr	Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
www.agefiph.fr	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
www.ici-et-la.fr	Centre ressources illettrisme Ile-de-France
www.c2rilorraine.org	Centre ressources illettrisme de la région Lorraine
www.illettrisme.org	Centre ressources illettrisme de la région PACA
www.defi-metiers.fr	Défi métiers (Carif-oref francilien)
www.direccte.gouv.fr	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Ile-de-France
www.fno.fr	Fédération Nationale des Orthophonistes
www.ofii.fr	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
www.iledefrance.fr	Région Ile-de-France



Les ressources disponibles

Les ressources régionales

Défi métiers

16 avenue Jean Moulin 75014 Paris

☎ 01 56 53 32 32

Site : www.defi-metiers.fr



Groupement d'intérêt public, Défi métiers, le carif-oref francilien, accompagne le processus d'élaboration et de mise en œuvre des **politiques régionales de formation et d'emploi**.

Centre de ressources illettrisme ICI et LA

Immeuble le Mazière - Rue René Cassin 91000 Evry

☎ 01 69 36 00 60

Site : www.ici-et-la.fr

▶ N° Indigo 0 820 33 34 35

0,09 € TTC / MN



L'association ICI et LA (Initiatives Contre l'Illettrisme et Lutte Contre l'Analphabétisme) est un centre de ressources, d'animation, de sensibilisation et d'appui pédagogique pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile-de-France.

Les ressources nationales

Agefiph

192, Avenue Aristide Briand 92226 - Bagneux cedex

☎ 08 11 37 38 39

Site : www.agefiph.fr



Créée en 1987, l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) a pour mission de favoriser **l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées** dans les entreprises privées.

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)

1, place de l'école BP 7082 - 69348 Lyon cedex 7

☎ 04 37 37 16 80

Site : www.anlci.gouv.fr



Groupement d'intérêt public, l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous les décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Remerciements :

Le GIP Défi métiers remercie pour leur contribution et leur soutien sur ce projet :

- Les directions des Cap Emploi franciliens particulièrement les conseillers des structures de Paris, de la Seine-et-Marne, du Val d'Oise, de Seine-Saint-Denis qui ont participé aux réunions techniques en 2012,
- Le centre de ressources illettrisme ICI et LA,
- La DIRECCTE Ile-de-France et l'Agefiph,
- L'ANLCI et les chargés de mission régionaux pour les ressources mises à disposition.



La présente publication a été réalisée par Défi métiers
Groupement d'intérêt public
16, avenue Jean Moulin ■ 75014 PARIS
Tél. 01 56 53 32 32 ■ www.defi-metiers.fr
Siret 187 512 637 00013 - APE 751 C

GIP financé par la Préfecture de Région et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Directeur de la publication : Hella Kribi-Romdhane, Présidente de Défi métiers, Conseillère régionale d'Ile-de-France.

Coordination du projet : Frédéric Blachier, Chargé de mission régional de la lutte contre l'illettrisme.

Rédaction : Pauline Baumgartner, Chef de projet Handicap

Secrétariat de rédaction : Emmanuelle Vignerot

Conception : Défi métiers

Impression : Guivarch

Photos : Fotolia © Roman Milert, © Gina Sanders, © Barneyboogles, © Studio DER, © pressmaster

ISBN : 978-2-9541247-1-1